



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

DÉLÉGATION DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Site internet : www.upr.nc

YouTube : UPR NC

Facebook : UPR Nouvelle-Calédonie

Union Populaire Républicaine
Délégation de Nouvelle-Calédonie

Nouméa le 24 décembre 2018

Lettre N° : UPRNC 021/2018

- Objet : Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022
- Référence : Adoption du plan territorial de sécurité et de délinquance par le Congrès en date du 12 mars 2018
- Pièces jointes :
- Analyse du procès pénal (Annexe N°01)
 - Analyse des actions contenues dans le Plan d'action 2018-2022 (Annexe N°02)
 - Comprendre les statistiques de la délinquance (Annexe N°03)

Messieurs les Président du Congrès et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Le 12 mars 2018, le Congrès adopte le projet de Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2022 qui sera porté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il est précisé que : « *Pour la première fois, la Nouvelle-Calédonie va se doter d'une politique de prévention à l'échelle du pays dont l'objectif est d'inverser la courbe de la délinquance et de changer le comportement des Calédoniens face aux conduites à risques* ».

La réponse apportée à travers ce plan sur une période de cinq ans s'organise en quatre grandes orientations et se décline en 139 actions. Je vais donc suivre cette logique de présentation du plan pour vous faire part de mes réflexions et de mes critiques. Par ailleurs, je me propose de vous apporter un éclairage à travers les pièces jointes sur le fonctionnement du procès pénal et sur l'établissement des « statistiques de la délinquance ». Ces informations sont importantes à connaître tant par les acteurs de la délinquance que par le public à qui on ne dit pas toute la vérité.

Monsieur, le président du gouvernement, cette lettre vous est adressée prioritairement car vous allez le porter pour reprendre l'expression utilisée sur votre site, mais il sera aussi adressé à tous les acteurs intéressés en commençant par le président du Congrès et tous ses membres, au représentant de l'Etat et

bien sûr, à l'opposition et aux Calédoniens qui doivent savoir ce que le gouvernement s'apprête à faire dans ce domaine particulièrement sensible.

Pendant de nombreuses années, la réalité de la délinquance en Nouvelle-Calédonie a été occultée. En 2000, la délinquance moyenne sur le territoire était déjà bien supérieure¹ à la moyenne de la délinquance en métropole. Cette délinquance n'a jamais cessé d'augmenter, notamment dans le domaine des cambriolages et des agressions physiques et sexuelles. L'insécurité routière est un véritable fléau spécifique au pays, mais qui n'a jamais été vraiment pris en compte autrement que par des spots publicitaires et autres actions de sensibilisation. Sur le terrain tout, ou presque tout, est à faire.

1. UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE POUR MIEUX COORDONNER LES ACTIONS ET FÉDÉRER LES ACTEURS

1.1. Mieux coordonner les actions

S'il est vrai qu'une bonne coordination est la base de l'action des divers services qui concourent à lutter contre la délinquance, en amont pour la prévention de la délinquance et en aval pour sa répression, il n'en demeure pas moins que l'efficacité des actions repose sur la simplicité des tâches à réaliser. Ce plan n'est en aucun point un plan d'action. Un plan d'action est un document décrivant les différentes étapes nécessaires pour atteindre un ou plusieurs objectifs identifiés. Dans les différentes étapes sont fixées des modalités, c'est-à-dire des particularités spécifiques permettant à chaque intervenant de savoir exactement ce dont il a besoin (Quoi ?), avec qui il va devoir intervenir (Qui ?), quand et comment, sont les autres particularités.

Prenons les vols dans les domiciles, les « homejacking » comme disent les anglo-saxons, il existe des solutions simples qui pourraient éradiquer ce phénomène. Dans ce contexte précis, la question à se poser est de savoir d'où viennent ces délinquants et où vont-ils après avoir commis leurs méfaits ? Ils viennent de l'extérieur de la ville et après leurs méfaits en sortent pour rejoindre leur zone d'habitation. Or nous n'avons que deux routes : la RT1 en direction de la Tontouta et la RP1 en direction de Yaté qui sont prises par ces délinquants. Pourquoi et comment n'a-t-on pas mis en place un dispositif fixe de contrôle empêchant ces délinquants de sortir de la ville ? Ces dispositifs fixes armés, la nuit, par des gendarmes et des douaniers pourraient également permettre des contrôles sur l'alcool et les produits stupéfiants.

En Isère en 1997, un dispositif dénommé « Pool de nuit » avait été mis en place dans le secteur de La Verpillère (38290), avec des résultats très probants sur la délinquance, au point que les délinquants ont changé de territoire.

Le dispositif a été efficace et concluant.

Ici, il sera difficile pour les délinquants de changer de territoire. Le seul territoire qui les attire est la ville de Nouméa. Il suffit donc de fermer Nouméa pour leur couper le terroir dans lequel ils viennent se servir.

¹Plus de 100 crimes et délits/1000 habitants contre 62 crimes et délits/1000 habitants en métropole.

Des dispositifs de contrôle sur des points fixes existent dans de nombreux pays et cela fonctionne parfaitement. Il n'est point besoin de monter une usine à gaz, mais de prendre des actions appropriées.

Tous les maires de toutes les communes du pays sont concernés par les problèmes de délinquance à des degrés divers, mais tous sont désarmés.

Le problème est général, la Calédonie, tout comme la métropole, est dans une dérive laxiste due à un manque d'Etat, plus précisément à un manque d'autorité de l'Etat.

L'Etat n'a pas les moyens de mieux faire dans ce domaine. La France consacre 64,32 euros par habitant au budget public alloué à son système judiciaire. Alors que c'est le second pays après l'Allemagne, en termes de richesse produite (PIB), elle se situe légèrement au-dessous de la moyenne de l'UE. A titre de comparaison, le Luxembourg consacre 139 euros, les Pays-Bas 122 euros et de la Suède 103 euros. L'Allemagne avec 96 euros, pays le plus peuplé d'Europe, arrive en quatrième position.

La France est malade au plan judiciaire et ne pourra pas en guérir si elle ne consent pas à mettre en place un traitement de choc.

Mais l'institution judiciaire, au plan pénal, ne peut pas fonctionner sans le premier maillon de la chaîne pénale que sont les policiers et les gendarmes. Ces deux institutions sont elles aussi sinistrées.

De 1984 à 1987, M. Olivier Renard-Payen, vice-président près le tribunal de grande instance de Paris, a été le directeur général de la gendarmerie. Pendant cette période il s'est rendu en Argentine où il a pu constater que les « gendarmes argentins » disposaient du GPS (Motorola – américain), alors qu'en 2018, les gendarmes n'en n'ont toujours pas !...

1.2. Mieux connaître les acteurs et mieux connaître le contexte socioculturel

- **Les acteurs institutionnels** qui interviennent dans la lutte contre la délinquance sont connus, mais êtes-vous au fait de leurs réelles capacités à lutter contre la délinquance ?

N'attendez rien de l'Etat, pas plus que les gendarmes et les policiers ne doivent attendre de l'Etat. Les gendarmes roulent avec des vieux Land Rover mis en circulation en 2000 qui doivent afficher au compteur plusieurs centaines de milliers de kilomètres. Certaines brigades datent du XIX^{ème} siècle et de nombreux logements sont à la limite de l'insalubrité.

La police et la gendarmerie sont mal loties au plan du soutien logistique et des équipements pour lutter efficacement contre la délinquance, indépendamment de la qualité des agents.

De nos jours la délinquance est banalisée par tous, nous nous y sommes habitués, ce qui rend notre vision de la chose un peu déformée et assez décalée. C'est ce que les spécialistes nomment le sentiment d'insécurité qui est très élevé dans les zones plutôt calmes et plus bas dans les zones à forte délinquance. Mais quand la délinquance se glisse à l'intérieur de votre domicile pour faire main basse sur vos biens alors que vous êtes entrain de dormir paisiblement, il y a une forme de viol qui génère une grande colère chez les victimes. De plus, les biens volés ne seront quasiment jamais retrouvés et notamment les véhicules. Cette impuissance que constate la population n'est pas sans risque pour l'Etat et ses représentants. Là où la présence de l'Etat n'est pas, là se trouve les délinquants. Tenir le terrain est une impérieuse nécessité afin de contrôler la délinquance. Aujourd'hui cette délinquance est hors contrôle et les FO la subissent.

En Europe, la situation dans chaque pays est très différente, tout comme les politiques pénales. A l'heure où les Hollandais ferment des prisons, la France manque de places et par idéologie ou plus simplement par manque de finances n'en crée pas d'autres. La France, peut-être pourrait-elle, dans le cadre de l'espace Schengen, envoyer le surplus carcéral en Hollande ?

Revenons à la Nouvelle-Calédonie car c'est de ce pays dont nous parlons. Nous vivons dans un pays où une grande partie de la population, dite autochtone, accorde à la symbolique beaucoup d'importance et elle a raison. Notre société a perdu sa symbolique, a perdu le sens du sacré, a perdu le respect des choses et le respect des aînés. Les valeurs sociales et collectives se sont effacées devant les valeurs individuelles et égocentriques, difficile dans ce contexte d'essayer de mouvoir les choses dans le sens de l'intérêt général, dans le sens du collectif.

Quelque soit le dispositif mis en place y compris un **conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance**(CTSPD) qui se réunira une fois par an et un **conseil restreint**, qui réunira tous les mois et qui sera chargé « de le faire vivre » ce CTSPD (je cite), vous n'obtiendrez pas les résultats escomptés car votre analyse est décalée, comme l'ont été et le sont, en général, les postulats du ministère de l'Intérieur depuis des décennies au point de se poser la question de savoir à quoi sert un ministre de l'Intérieur² ?

Vous ne pouvez pas lutter efficacement contre la délinquance avec un tel dispositif, il faut mettre en place des actions simples en partant d'un principe qui a toujours fait ses preuves : un chef, une mission, des moyens. Chaque action déterminée doit être confiée à un chef à qui on va donner les moyens nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. Plus une société est complexe, plus un projet est complexe, plus il faut s'attacher à simplifier au maximum les différentes tâches à accomplir.

Par ailleurs, nous entendons souvent l'Etat dire qu'il n'y a pas de zone de non droit alors qu'en fait ces zones existent bel et bien, au point qu'en cas de course poursuite entre délinquants et gendarmes, ces derniers stoppent juste à l'entrée de la tribu ? Zone de non droit ou phobie de la part des gendarmes ?

- **Les chefs de tribus ou de districts** peuvent être à la tête d'un nombre importants de sujets sans pour autant avoir les mêmes prérogatives que les maires, ce qui est une erreur. Si l'on pousse le raisonnement un peu plus en avant sur le statut coutumier et le statut de droit commun on ne peut pas s'empêcher de se poser la question « pourquoi le droit civil reconnaît-il deux statuts et pas le droit pénal ? ». Le droit pénal n'est qu'une branche du Droit et pèse bien moins lourd, en termes de volumes d'affaires traitées, que le droit civil. Il y a là un non-sens qui devrait être corrigé en accordant aux chefs coutumiers des tribus importantes ou des districts la qualité d'officier de police judiciaire et leur permettre d'avoir une police coutumière³.

Certains seront étonnés, or l'étonnement vient de la différenciation entre les deux statuts de droit civil. Par ailleurs, le fait de donner les mêmes droits va obliger les chefs coutumiers qui pourraient avoir une « police tribale » à s'impliquer davantage et ne plus se cantonner dans la critique, toujours facile quand on n'est pas en responsabilité.

²Cette question n'est pas anodine. Dans une entreprise privée, notre ministre de l'Intérieur aurait été remercié. Dans le public, plus les choses dysfonctionnent ou mal-fonctionnent et plus on rajoute une couche d'Etat. Cela fait plus de quarante ans que la délinquance augmente et que l'on a toujours un ministre de l'Intérieur. Dans un système qui se dit démocratique, il serait concevable que le ministre de l'Intérieur soit remplacé par le directeur de la police ou par le directeur de la gendarmerie (alternativement une année l'un et une année l'autre), que ce haut fonctionnaire présente son plan d'action à une commission parlementaire ad hoc et que tous les mois soit fait un point de situation.

³Cette possibilité avait été présentée à Monsieur le Haut-commissaire, en présence de son directeur de cabinet, il y a deux années environ et n'avait pas retenu son attention. Il avait été répondu que l'Etat envisageait d'augmenter les effectifs de la gendarmerie. Mais à quoi sert d'augmenter les effectifs si ceux-ci stoppent net à l'entrée de la tribu ?

Bien sûr les personnes recrutées pour exercer les fonctions de policiers au sein d'une police tribale devraient satisfaire à un certain nombre de prérequis, tels qu'un casier judiciaire vierge, un niveau d'enseignement correct et un comportement équilibré. L'activité de ces polices tribales serait sous le double contrôle du Haut-commissariat et du procureur de la République ; les agents auraient une double habilitation donnée par les représentants de ces deux institutions.

Les anglo-saxons⁴ ont développés des polices tribales et cela fonctionne. Il serait intéressant de se rapprocher des néo-zélandais dans ce domaine, car ils sont certainement les plus performants.

L'Etat entend augmenter les effectifs, ce qui n'est pas la bonne solution. L'Etat français a toujours été très centralisateur et entend le rester, notamment dans ce domaine, toutefois c'est une erreur de croire que les gendarmes pourront rentrer dans les tribus ou que de recruter plus de mélanésiens va améliorer les relations. La police nationale compte déjà beaucoup de policiers originaires de la tribu de Saint Louis, pour autant il n'y a pas moins de problèmes à Saint Louis.

Saint-Louis est le cas, pour ne pas dire le problème qui cristallise toutes les craintes et les phobies. En la matière les choses sont simples et binaires. Soit on considère que les tribus sont comme les villages et villes du pays et auquel cas, les gendarmes peuvent s'y rendre sans la moindre difficulté. Soit on considère que les tribus sont sur des terres coutumières et que leur accès est limité voire interdit aux forces de l'ordre de l'Etat et on se contente de faire ce que l'on fait aujourd'hui, à savoir rien. La solution des polices coutumières prend donc un éclairage différent des plus intéressants. En fait, il n'y a rien à perdre et tout gagner.

- **Les maires** sont en première ligne en leur qualité d'édile, ils ont la qualification d'officier de police judiciaire de par leur statut mais n'ont aucune formation dans ce domaine. Ils doivent assurer sur leur commune la mission de sécurité et peuvent disposer d'une police municipale.

Il est important que le directeur de la police municipale soit, dans ce domaine, le conseiller du maire. Pour cela il doit avoir des connaissances procédurales solides.

Dans les communes où est implantée la gendarmerie, le commandant de brigade doit jouer ce rôle de conseiller auprès du maire, ce qui en principe se fait naturellement.

Si l'on veut donner plus de pouvoirs de police aux maires, il est important qu'ils soient formés, notamment dans le domaine du rappel à la loi.

2. UNE POLITIQUE PAYS POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS ET LES MENTALITÉS

Votre deuxième axe stratégique du projet de Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance est d'agir sur la trop grande tolérance du corps social face aux addictions et aux conduites à risques.

Le corps social n'est pas plus, ni moins tolérant, ici qu'ailleurs. Le corps social est tout simplement muselé, anesthésié, depuis plusieurs décennies ici tout comme en métropole. On ne peut plus rien dire sans aussitôt être taxé de tous les qualificatifs en « *phobe* » et/ou en « *iste* ». Un anglo-saxon qui appelle la police pour l'informer de la commission d'un acte délictuel est un bon citoyen, en France c'est un délateur. Les calédoniens dans leur immense majorité sont des personnes qui aspirent à vivre en paix, à pouvoir travailler, à éduquer leurs enfants et à maintenir les liens familiaux existants.

⁴Canada, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande

A vous entendre Monsieur le Président, les calédoniens seraient des alcooliques, des fumeurs de cannabis, vous avez oublié des buveurs de cava et des délinquants routiers. Nous savons tous, qui sont les personnes à l'origine de la majorité des délits dont vous parlez. Il faut donc avoir le courage de cibler cette population et engager des actions contre elle et non punir la population par des mesures de sanctions collectives, comme la hausse du prix de l'alcool. Je vous rappelle que pendant les événements, le gouvernement avait interdit la vente d'alcool, jamais sur le caillou autant d'alcool n'a circulé qu'à cette période-là.

La taxe sur l'alcool est une erreur en ce sens qu'elle ne réduira pas le nombre d'incidents liés à l'alcool, alors qu'elle a contribué, d'ores et déjà, à décupler le nombre de vols dans les commerces et les docks de stockage d'alcool. Au plan pédagogique c'est aussi une mauvaise chose, car vous pénaliser les gens normaux qui savent boire avec raison sur le mode de la convivialité et du partage. En fait, c'est quelque chose de très français que de punir collectivement.

S'agissant des jeunes vous dites qu'il faut briser ce "parcours initiatique", qui touche de nombreux jeunes, garçons et filles. Vous ne pouvez pas briser ce "parcours initiatique" si en face vous ne mettez rien de valable en substitution. Les valeurs fondamentales qui fondent une société ont été altérées, voire détruites et chacun est dans sa bulle, très critique à l'égard de l'autre, mais n'osant s'engager au-delà de l'écran de son Smartphone.

Le monde mélanésien est le monde le plus touché dans ses valeurs profondes et notre société moderne, à l'instar des plaques tectoniques est entrain de l'enfoncer lentement mais sûrement, créant régulièrement des secousses. Non loin d'ici au Vanuatu les jeunes garçons deviennent des hommes grâce à un parcours initiatique (un vrai) encadré par des adultes. Il faut plus de courage pour se lancer du haut de la plateforme dans le vide, avec juste une liane accrochée à la cheville qui va amortir la chute, que d'envoyer un message agressif sur les réseaux sociaux. Nous en sommes malheureusement là et nous en demandons encore plus.

Le "parcours initiatique" des jeunes mélanésiens a disparu depuis peu, mais celui des jeunes occidentaux a disparu depuis bien plus longtemps et nous n'avons pas su collectivement trouver une réponse à cette période sensible et difficile de l'adolescence. Les jeunes en France, en Europe et ici, défient les adultes en adoptant des comportements à risques, qu'il s'agisse de la conduite de deux roues, de voitures ou de consommation d'alcool parfois aggravée par d'autres substances.

Les jeunes ou la génération émergente doit trouver sa place dans un monde violent, sans limites visibles du bien et du mal, avec de grandes difficultés d'identification à un modèle, autres que ceux artificiellement créés par le showbiz ou par le monde des multimédias. Nous ne sommes pas capables collectivement d'être des exemples pour eux et le résultat est que nos enfants deviennent, à juste raison, des rebelles.

La valeur d'exemple qui aurait dû être une valeur intemporelle a été détruite. Nos élites, nos politiques qui défrayent les chroniques médiatiques et judiciaires sont à la tête de nos institutions et sont rarement inquiétées. Un jeune qui commet une erreur et qui fait l'objet d'une inscription judiciaires ne pourra jamais présenter un concours dans la fonction publique, même dans la catégorie C. A l'inverse, nous constatons que de nombreux politiques commettent des délits importants, détournent des sommes conséquentes, sont condamnés, mais continuent leur carrière politique. Que peut penser un jeune d'une députée condamnée qui se rend à l'Assemblée nationale et s'assied sur le banc de l'hémicycle avec un bracelet électronique ?

Il est urgent de remettre l'exemplarité à la tête de nos valeurs et de nos principes de fonctionnement.

L'approche du monde mélanésien doit être différente et dans le respect des différences, mais qui dit différences ne dit pas déséquilibre dans le traitement des problèmes.

Il n'y a pas si longtemps, les mélanésiens réglait les problèmes de délinquance à leur manière et cela était efficace. Lorsqu'un jeune était pris en flagrant délit, il recevait de la part du conseil des anciens un « astiquage » en bonne et due forme qui le remettait dans le droit chemin. Parfois, ces corrections physiques allaient trop loin et des jeunes étaient estropiés à vie. La solution est toujours au centre, au point d'équilibre et la France n'a jamais su trouver ce point d'équilibre, pas plus en métropole qu'ailleurs et ici encore moins.

Nous avons en Nouvelle-Calédonie deux statuts, celui de droit commun et celui de droit particulier. Pour le premier, tous et toutes peuvent y accéder, pour le second seuls les mélanésiens le peuvent. Cette reconnaissance de ce statut particulier dès lors qu'il est acté doit se retrouver dans tous les domaines de la vie sociale.

3. METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES EFFICACES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET ADDICTIONS

Un troisième volet entend s'attaquer aux violences et aux addictions en renforçant notamment la réglementation.

La réglementation, voilà le mal français.

Un problème égale une règle. Ce principe, que l'on pourrait qualifier de pascalien, est fondé sur un postulat faux. Un problème peut générer une règle (voir plusieurs si le problème est complexe) ou aucune.

Les pays anglo-saxons réglementent moins mais éduquent d'avantage. Par ailleurs, une fois la phase éducative terminée, la phase sanction est très douloureuse. Il n'y pas de distinction en les infractions au code de la route et les infractions pénales, ce sont des infractions. Lorsqu'une personne est appréhendée au volant de son véhicule pour une infraction relativement grave, elle est conduite au commissariat où elle a droit à une série de clichés photos, au relevé d'empreintes décadactylaires, à la confiscation du véhicule et à une présentation immédiate devant le juge, tout cela sous l'autorité d'un seul agent. Point n'est besoin d'engager une patrouille à bord d'un véhicule, voire deux véhicules. Nous vivons dans le pays qui régleme le plus au monde, la question qui se pose est de savoir si pays est le plus performant du monde ?

Assurément non et non. C'est encore une erreur que de réglementer à outrance, il y a déjà suffisamment de règles, appliquons-les avec célérité !...

En Nouvelle-Calédonie, l'application de la réglementation est complexe en raison de son profil géographique qui fait que plus vous vous éloignez de la capitale et plus elles sont difficiles à appliquer. Dans le mode des transmissions on appelle cela le **mode dégradé** et c'est tout à fait l'image qui convient.

Pour illustrer le propos, un rappel sur les années 2000 concernant les passagers à bord des bennes de pickups. Le gouvernement a réglementé et les FO ont pu faire respecter la réglementation en province Sud. Il n'en va de même en province Nord ou sur les îles Loyautés.

En près de vingt ans, les choses n'ont pas bougé. Il est toujours aussi difficile pour un jeune de la province Nord ou des Iles d'avoir son permis de conduire, le résultat ne se fait pas attendre, ils roulent sans permis. Assurer son véhicule est toujours aussi compliqué, notamment aux îles Loyautés, et pour de nombreux mélanésien cela est inutile, voire perçu comme un vol. Notre perception du monde est en choc frontal avec la leur. Lorsqu'un automobiliste de culture occidentale commet un homicide par imprudence au volant de sa voiture, il va être poursuivi tant au plan pénal qu'au plan civil. Dans le monde mélanésien, le même fait se traduira par une coutume de pardon.

Que faire dans un tel contexte ? Il n'y-a-pas une Calédonie, mais des « calédonies » multiples. Si vous ne prenez pas en compte cette diversité vous allez à l'échec, comme c'est le cas depuis plusieurs décennies. Face à ces obstacles, les jeunes les contournent. Essayons de mettre en place des structures et des aides financières pour que ces jeunes puissent passer le permis de conduire. Sur l'aspect assurance, sauf à imposer aux assureurs d'être présents partout et d'assurer tous les usagers qui en font la demande, il n'y-a guère de solutions idoines dans le domaine de la circulation routière.

Sécurité routière, la lutte contre l'alcool grande cause territoriale.

Pour le prochain plan triennal (2019-2021), Cynthia Ligeard, membre du gouvernement chargé de la sécurité routière, a annoncé que « l'une des priorités est de lutter contre la consommation excessive d'alcool, érigée en « grande cause territoriale ». Le cannabis et la délinquance routière sont aussi en ligne de mire. Madame Cynthia Ligeard ajoute que d'ici à 25 ans, il n'y aura plus d'accident de la route.

Affirmer que dans 25 ans, il n'y aura peut-être plus d'accident est irresponsable et cela dénote soit d'une méconnaissance totale du sujet, soit d'un manque d'esprit cartésien.

Peut être que Madame Cynthia Ligeard sait que dans 25 ans n'y aura plus de voitures ?

Parmi toutes les causes accidentogènes citées, elle oublie de mentionner le cava dont l'effet anesthésiant est connu en ce qu'il diminue les réflexes au volant. En vingt ans, la Nouvelle-Calédonie n'a pas légiféré en la matière et les nakamals pullulent sur le territoire. Il est édifiant de voir que, dans le reportage fait par M6 « Enquête exclusive » diffusé juste avant la consultation référendaire, les calédoniens soient caricaturés comme étant de grands consommateurs de cava et le pire survient quand un capitaine de police, consommateur éclairé de cet élixir paradisiaque, accompagné de son épouse, s'exprime sur le sujet.

Un petit exemple qui vaut ce qu'il vaut, mais qui mérité d'être cité. Au Panama (République du Panama), l'American Highway (autoroute gratuite) traverse le pays et tous les 10 km, en poste fixe, un motard de la police nationale avec son appareil de contrôle de la vitesse intercepte les automobilistes en excès de vitesse. Il enregistre le PV sur son Smartphone, l'envoie dans la foulée au centre opérationnel, vous notifie l'infraction et récupère le montant de la contravention, le tout en moins de 10 minutes. Je vous parle d'un pays que nous occidentaux appelons un pays émergent, mais où la police a un GPS dans chaque véhicule et des outils adaptés à leurs missions.

Si vous êtes en vacances au Panama ou si vous êtes résidents, dans le cas où vous n'avez pas pu payer sur place votre amende minoré, vous paierez une amende majorée à la paierie et si vous décidez de quitter le pays en faisant profil bas, vous serez interceptez à l'aéroport où là les ennuis vont commencer.

Vous ne changerez pas les comportements routiers s'il n'y-a-pas une répression plus forte qui soit dissuasive. C'est ce qui s'est passé en métropole, le durcissement des contrôles a permis de faire baisser le nombre des ATB⁵ de façon très conséquente. Si vous prenez votre véhicule pour vous

⁵ ATB : Accidents/Tués/Blessés

rendre à Koné ou à Koumac, vous ne rencontrerez jamais le moindre poste de contrôle de la vitesse, sauf peut être au centre de Kaala Gomen près de la brigade de gendarmerie.

Les violences intrafamiliales.

Enfin, il est précisé que pour « *réduire de manière significative les violences, en particulier intrafamiliales et faites aux femmes, l'objectif sera d'améliorer la prévention et l'accompagnement des victimes* ».

Par la prévention vous n'améliorerez rien et « *quand on veut expliquer l'inexplicable c'est qu'on s'apprête à excuser l'inexcusable* ». Il faut tout simplement plus de fermeté dans les sanctions prononcées et des mesures interdisant l'approche de la victime. L'accompagnement des victimes était déjà, en 2000, la grande cause et je me souviens de Madame Sylvie Robineau, chargée de mission par la province Sud, qui prenait ce problème très à cœur et qui avait fait bouger les lignes. Nous en sommes encore à améliorer l'accompagnement des victimes. Vous auriez dû dire à prendre en charge totalement les victimes de violences conjugales.

Contrairement au système judiciaire anglo-saxon, la victime n'a pas le droit de faire appel d'une décision qu'elle trouve trop clémentine à l'égard de son bourreau. Aux Etats-Unis, la victime peut faire appel de la décision rendue par la cour. Victime et auteur ont les mêmes droits. Notre droit n'autorise pas la victime à faire appel, l'appel s'exerce via le parquet si celui-ci estime que la sanction est trop légère. Il y a là matière à discuter et à faire évoluer notre droit pénal ou à ce que systématiquement le parquet fasse appel de la décision du juge pour qu'une sanction adaptée soit prise.

La jeunesse au centre du dispositif

Vous indiquez qu'à travers l'ultime partie du plan « il s'agit d'aider les jeunes à se construire en vue de réussir leur passage de l'enfance à l'adolescence, puis à l'âge adulte. Pour cela, nous avons mis en concordance les différents plans portés par le gouvernement : Do Kamo pour la santé, le projet éducatif, le service civique calédonien, la stratégie emploi et insertion professionnelle... ».

Avez-vous mis dans le plan :

- ✚ la destruction de la structure familiale traditionnelle ?
- ✚ la destruction des liens familiaux et sociaux ?
- ✚ la fracture sociale, pour reprendre l'expression de notre ancien président de la République Jacques Chirac, gigantesque qui existe dans ce pays ?
- ✚ le différentiel culturel entre la communauté mélanésienne et les autres communautés ?

En fait, de ce que j'ai pu lire, hormis la mise en forme qui est très professionnelle, le contenu l'est beaucoup moins. La tribu de Saint Louis a été arrosée de millions de francs XPF, et il est surprenant de constater les installations au sein de cette tribu. Il n'y a pas en métropole de village comptant autant d'habitants aussi bien équipé que Saint Louis. Cette évidence devrait vous sauter aux yeux et vous amener à prendre des décisions plus courageuses plutôt que de distribuer de l'argent public encore une fois et toujours en direction des mêmes.

Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes parle d'une « approche multisectorielle et transversale », je suis très curieux de savoir qu'est-ce qu'il entend par là. A mon sens pas grand-chose, c'est de la phraséologie d'énarque ou de technocrate, mais cela ne veut rien dire de concret.

Trouvez-vous normal que les militaires de Koné et de Koumac, à travers leur centre de formation, réussissent là où l'éducation nationale a échoué ? Ce sont des militaires, des hommes et des femmes qui se sont engagés pour défendre le pays au péril de leur vie et on les cantonne dans une mission qui relève de l'éducation nationale, vous ne trouvez pas qu'il y a là un sacré problème ? Bien sûr que je félicite ces militaires, mais l'ayant été moi-même je sais de quoi ils sont capables.

Pourquoi ces jeunes ont-ils décrochés ?

Pourquoi ces jeunes se sont désocialisés ?

Il faut dire les choses et préciser que lorsqu'ils sont pris en charge par les formateurs militaires avant d'être formés, instruits, ils sont tout d'abord resocialisés. On leur apprend à se lever à l'heure, à se laver, à prendre un petit-déjeuner, à être assidus au cours, à être persévérants à travers le sport. Pourquoi l'éducation nationale est-elle incapable de faire la même chose ?

Il convient de redéfinir les missions de chacun de sorte à donner de la clarté et à éviter ces dérives. Vous parlez de simplification alors que vous êtes entrain de monter une usine à gaz au risque de me répéter.

La lutte contre les abus d'alcool

Vous annoncez également que « *la lutte contre les abus d'alcool est engagée* ».

Le 29 décembre 2017, les élus du Congrès ont adopté le **vœu** relatif à la mise en œuvre d'un plan d'actions contre la consommation excessive d'alcool.

Je ne savais pas qu'un vœu était une norme juridique !... Comme quoi je suis loin de tout savoir.

Tout ce qui a été voté dans la foulée, l'augmentation de la fiscalité sur les boissons alcoolisées, l'interdiction de la publicité et de la promotion des boissons alcoolisées, la limitation des volumes de vente afin de lutter contre le marché noir ou encore le renforcement des contrôles et des sanctions en cas de vente d'alcool aux mineurs (fermeture administrative pouvant aller jusqu'à trois mois et une amende de 894 000 francs). Je pense que tous ceux qui, avec vous, ont pensé et rédigé ces mesures vivent dans un autre monde. Vous pensez que ces personnes adeptes de la consommation d'alcool se font surprendre ? Non, ils s'organisent et l'enquête exclusive réalisée par M6 le démontre. Vous pensez que ces jeunes qui sont alcoolisés achètent leur alcool ? Non, ils se servent et l'augmentation des vols dans les magasins et dans les docks l'atteste.

Vous citez quelques exemples d'actions comme :

- **Changer les mentalités :** « *en cas de feux de brousse, l'auteur sera soumis à des sanctions réparatrices et immédiates. Les jeunes impliqués dans des départs de feux devront participer à des opérations de reboisement* ». Les magistrats sont-ils d'accord ? Où en est-on de la construction d'un centre fermé pour jeunes délinquants ?
- **Lutte contre les violences faites aux femmes** « *réalisation de l'enquête nationale VIRAGE. Cette étude permettra de faire un état des lieux précis et de connaître les chiffres liés aux violences intrafamiliales* ». Nous sommes en 2018 et on ne connaît toujours pas le nombre de faits relatifs aux violences intrafamiliales ? On en est encore à faire une étude ? En 2000 déjà le problème était sur la table et des statistiques étaient déjà disponibles.
- **Renfort de l'État**
La création d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) est une erreur car les policiers et gendarmes ne sont pas formés pour prendre en charge des enfants ou des

jeunes adolescents. Cette unité est hybride⁶, ni répressive, ni préventive et il est demandé à des gendarmes d'être des psychologues de l'enfance, ce qu'ils ne sont pas.

Il serait plus pertinent, moins onéreux et plus rapide de créer un pool de spécialistes de l'enfance au niveau de la DASS qui seraient répertoriés au niveau de la Cour d'Appel et qui pourraient être saisis par les enquêteurs en qualité d'experts. Chacun serait dans son rôle et chacun saurait faire ce pourquoi il a été formé. Ces médecins experts pourraient établir un diagnostic sérieux, c'est ce dont ont besoin les enquêteurs et le parquet dans la phase enquête et les magistrats du siège pour juger. Ce serait plus simple et plus efficace.

- **Gendarmerie nationale une réorganisation nécessaire.**

En 2001, le BOE⁷ du COMGEND⁸ avait proposé que la gendarmerie calque son organisation sur celle de la Nouvelle-Calédonie. A chacune des trois provinces correspondrait une compagnie, au total trois compagnies⁹, au lieu des cinq actuelles. Cette mesure aurait permis le rééquilibrage entre le Sud et le Nord de la Grande Terre. Avec les postes administratifs supprimées dans les deux compagnies, il aurait été possible de créer une brigade motorisée, une brigade des recherches et un PSIC (peloton de surveillance et d'intervention à cheval) en province Nord. En 2001, un détachement aérien (un hélicoptère) avait été créé à Koné puis dissout en 2011 faute de ne pas avoir eu les infrastructures nécessaires. Cette augmentation de taille pour la compagnie du Nord devait s'accompagner d'un transfert des services de la logistique à hauteur de 40%. Cette réorganisation aurait permis à la gendarmerie d'améliorer ses capacités opérationnelles.

Le problème avec l'Etat c'est que toute action, toute modification prend des délais très longs, trop longs, alors que la délinquance réagit de façon instantanée.

En 2008 et en trois mois, KNS avait fait construire un cantonnement pour la gendarmerie mobile à Voh en quelques semaines pour accueillir deux pelotons. Pour construire une brigade, il faut compter une décennie ; cela est plus rapide si une collectivité territoriale prend à son compte la construction. La LOPPSI 1¹⁰ soutenue par M. Sarkozy (Ministre de l'Intérieur) a généré une confusion totale en décentralisant les actions de l'Etat vers les collectivités dans le domaine du logement.

- **L'accompagnement de la jeunesse**

Cet accompagnement passe d'abord et avant tout par un accompagnement familial de qualité. Tous les psychologues de l'enfance savent et vous diront que l'enfant se structure, au niveau psychologique, entre zéro et sept ans, avant que l'enfant n'intègre ces structures sportives. Lorsque les enfants arrivent à l'adolescence, le mal est déjà fait. Il faut travailler plus en amont et arrêter de dépenser de l'argent dans des infrastructures sportives qui sont sous employées. Le bon sens commande de cibler les familles et de faire en sorte que les parents soient plus responsables, car ils sont garants tant au plan pénal que civil de leurs enfants mineurs.

⁶ Certaines BPDJ ont été plus marquées par l'aspect répressif que d'autres (Marseille et Lyon)

⁷ Bureau Organisation Emploi

⁸ Commandement pour la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna

⁹ Les compagnies de Nouméa et de Poindimié seraient supprimées

¹⁰ Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, promulguée le 29 août 2002, relative à la sécurité intérieure. Elle permet de recourir d'une manière générale à des procédures d'un partenariat public-privé (au sens du droit européen) allégées (la mise en concurrence n'est pas obligatoire) sans nécessité d'une qualité d'urgence ou de complexité, à l'opposé d'un contrat de partenariat.

Que dire des enfants qui sont dans la rue depuis le petit matin sans avoir pris de petit déjeuner, qui prendront pour seul repas de la journée celui que l'école leur donnera, s'ils se rendent à l'école ? Que dire des mamans qui vont jouer au bingo et du père ou du compagnon qui va au nakamal pendant que les enfants sont dehors à traîner ?

Voilà ce qui est du concret. Ce ne sont pas les FO qui peuvent intervenir dans ce domaine sauf s'il y a des infractions pénales à constater, mais bien les services sociaux avec ses éducateurs, les médecins, les enseignants. Comment allez-vous coordonner ces forces vives pour leur permettre d'intervenir plus efficacement ? Sur les 139 actions¹¹, et non 138, je n'en ai lue, aucune ne traite de ces points.

4. PERMETTRE À CHAQUE JEUNE CALÉDONIEN DE TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ

La quatrième partie du plan est sans doute la plus éloignée de la délinquance. S'il est vrai qu'un jeune sans emploi, dans un environnement défavorable peut basculer dans la délinquance, l'inverse est aussi vrai. Alors pourquoi des jeunes issus d'un même milieu vont avoir des parcours de vie différents ?

Pour analyser cette partie, contrairement aux précédentes, je me suis contenté de suivre de façon linéaire le sommaire, tant il est difficile voire impossible de trouver un fil conducteur en lien avec la délinquance. Ce sera donc une analyse très scolaire paragraphe par paragraphe ; le contenu des actions étant par ailleurs abordé dans l'annexe N°02.

- **Deux paragraphes** sont consacrés à l'école et à la prévention des addictions et à la problématiques de l'absentéisme. La première question à se poser est de savoir pourquoi un certain nombre d'enfants ne veut pas aller à l'école ? Répondre à cette question, qui relève à la fois du domaine social et du domaine psychologique, vous donnera des pistes sérieuses sur lesquelles bâtir des actions fortes. Il est important de savoir qu'un adolescent doit avoir face à lui des adultes justes et exemplaires, des adultes à qui il voudra s'identifier. Les adultes de façon générale, ne sont plus des modèles pour nos jeunes, car notre société a perdu ses fondamentaux.
- **Les deux paragraphes suivants** qui comportent une action chacun vise pour le premier à la mise en œuvre du « parcours d'engagement et d'accompagnement » pour les jeunes déscolarisés et le second pour les jeunes de 16 à 25 à la mise en place d'un « service civique citoyen pour tous ».
Comment a-t-on pu tomber si bas ?
Dans les années 70, un enfant qui n'était pas apte à suivre un enseignement général était aussitôt orienté vers une formation professionnelle et il n'y avait pas ce type de problèmes que l'on rencontre aujourd'hui. Agir avec bon sens et souvent à contre-courant, voilà ce qu'il faut faire.
- **Dans le cinquième paragraphe**, il est envisagé de solliciter l'accompagnement de l'État dans le déploiement de dispositifs nationaux d'aide à l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi. Même si la Nouvelle-Calédonie est un territoire français, ses spécificités doivent la conduire à opter pour des solutions spécifiques. On ne peut pas dire qu'en France nous soyons des

¹¹Les actions 3 et 4 de ce plan aurait dû en parler mais ce ne sont que des généralités.

champions dans ce domaine. Il vaudrait mieux aller piocher chez nos camarades australiens et néo-zélandais et vous auriez des solutions transposables qui seraient bien plus efficaces que celle de métropole que personne ne copie.

- **Le sixième paragraphe** traite de la formation en alternance, c'est une bonne solution. Il est important de déceler chez un jeune des aptitudes manuelles de sorte à l'orienter le plus tôt possible vers l'apprentissage.

Là aussi, ne copiez pas le modèle français, mais inspirez-vous de ce que font les allemands. Par ailleurs, il est important de comprendre que l'Etat n'est pas le bon formateur professionnel. Ce sont les entreprises qui devraient remplir ce rôle et il serait souhaitable que les chambres de commerces et d'industries (CCI) se substituent à l'Etat.

- **Le septième paragraphe** traite des polices de proximité, on se croirait dans la rubrique « Politique de la ville ». En 2000, était organisé au Corum à Montpellier un colloque célébrant les vingt années de la « Politique de la ville », ce colloque avait rassemblé 600 acteurs de la politique de la ville triés sur le volet ; la police nationale et de la gendarmerie nationale étaient présentes. Les participants avaient été répartis en six groupes de travail pour travailler sur six thèmes de la politique de la ville. Chaque groupe avait rendu ses conclusions et tous, sans exception étaient parvenus à la triste conclusion que les vingt années de politique de la ville avait été un gouffre sans fin avec des résultats proche du zéro, voire des résultats contre-productifs. Malgré ces résultats, ou plutôt absence de résultats, M. BARTOLONE, ministre de la ville, avait fait un discours dithyrambique sur les magnifiques résultats de la politique de la ville devant 600 participants médusés. Le clou du spectacle fût l'allocution de M. Jospin, Premier ministre, qui avait exhorté tous les acteurs de la « Politique de la ville » à aller encore plus loin compte tenu des résultats extraordinaires obtenus (?). A priori, entre nos dirigeants et nous, il y a une faille abyssale qui nous sépare. Nous avons à faire à une classe politique déconnectée de la réalité du terrain, vivant dans une idéologie mortifère pour notre pays. Cet exemple vaut pour notre petit pays, soyons sages et agissons avec bon sens. Allons chercher des solutions là où certains ont pu les expérimenter avec succès, tout près de chez nous.

- **Le huitième est dernier paragraphe** incite à « s'appuyer sur les facteurs de réussite et d'épanouissement des jeunes : sports, arts, numérique, échanges et ouverture au monde ». Là encore, allez voir comment les jeunes allemands sont scolarisés et comment ils s'épanouissent avec le sport. La même chose peut être observée en Australie et en Nouvelle-Zélande. En France les heures de sport sont souvent une variable d'ajustement pour des matières plus importantes. Lorsque l'on voit les enfants pratiquer du sport on ne peut que s'interroger et être perplexe et ce n'est pas une critique des professeurs d'EPS qui font leur maximum avec le peu de moyens et de soutien qu'on leur accorde.

Ce paragraphe est un paragraphe fourretout. Si un devoir de culture générale avait été présenté de la sorte, il aurait été retoqué tant sur le fond que sur la forme. Il faudra nous expliquer en quoi le fait de « soutenir la création d'œuvres artistiques, de protéger l'artisanat local et de favoriser le déploiement d'espaces numériques et/ou de bornes wifi publiques », sont des actions qui font faire baisser la délinquance.

Il est important de souligner l'impact néfaste d'Internet sur le comportement de nos jeunes. N'oubliez pas que si nos jeunes ont des bornes wifi publiques ce sera pour se connecter sur des sites culturels. C'est une idée contreproductive tant par le contenu que par l'aspect des

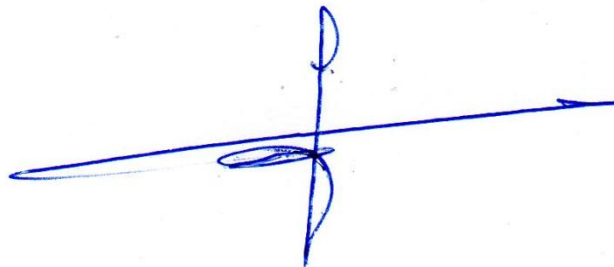
ondes du wifi qui sont néfastes pour la santé. Vous devriez vous renseigner sur ce point qui est capital et anticiper sur les dangers de la 5G.

Malgré tout, ce plan a le mérite d'exister car il a permis de réaliser la présente critique et va permettre aux Calédoniens de connaître les actions engagées par le gouvernement et d'en mesurer leur pertinence.

Soyez assuré que nous allons suivre l'évolution de la délinquance et que nous ne manquerons pas de vous solliciter pour en connaître son évolution. Il est important que les Calédoniens soient informés et que mensuellement des données statistiques leur soient communiquées. Vous avez présenté un plan, il va falloir l'assumer entièrement et la 140^{ème} action va consister à informer l'ensemble des administrés.

Pour conclure, je vous demande de bien vouloir nous communiquer le coût de cette étude et le nom de la société de consultants qui a été retenue pour la réaliser.

Messieurs les Présidents du gouvernement et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, je vous adresse l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Antoine GIL

Responsable UPR NC

Le procès pénal

Le procès pénal se découpe en quatre phases que sont :

- ✚ L'enquête, effectuée par les forces de l'ordre (police et gendarmerie),
- ✚ L'instruction, réalisée par le juge d'instruction,
- ✚ Le jugement, rendu par les juges du siège,
- ✚ L'application du jugement c'est-à-dire l'incarcération.

L'enquête

Les forces de l'ordre, police et gendarmerie, sont par essence des forces répressives, je clos volontairement le débat sur la prévention qui relève d'autres institutions, sauf à ce que les parlementaires en décident autrement. Autre idée fautive, les FO ne seraient pas des forces de proximité, rien n'est plus faux, les FO sont placées auprès des populations pour assurer la sécurité et l'intégrité physique des personnes.

Depuis des années et cela s'est accéléré avec la mise en place des accords de Schengen, les forces de l'ordre sont de plus en plus muselées. Les contraintes procédurales sont telles qu'il est parfois plus simple de laisser partir un délinquant que de mettre en route une procédure lourde qui de toute façon se terminera de la même façon, à savoir la relaxe du délinquant. Imaginez un roumain interpellé dans l'espace Schengen à 03 heures du matin, qui ne veut pas coopérer, qui ne veut pas parler, les agents des FO, vont appeler le substitut de permanence pour l'informer de l'arrestation qui ne pourra rien faire, sauf à dire aux FO d'attendre le petit matin pour contacter un traducteur agréé par la cour d'appel et qu'un avocat désigné par le délinquant ou désigné d'office par le parquet interviennent. Les FO vont attendre l'arrivée du traducteur agréé et de l'avocat. Pendant ce temps, le temps de la garde à vue continue à courir dans l'hypothèse où ces personnes indispensables dans le procès pénal sont disponibles ou ont pu être trouvées. Bien souvent le parquet demande une relaxe après prise d'empreintes digitales et photographies, le minimum vital...

En Calédonie, fort heureusement, nous n'avons pas Schengen, mais nous avons les mêmes atavismes, les mêmes turpitudes qu'en métropole dans le domaine de l'administration de la justice. Il ne s'agit pas de mettre en cause les magistrats qui tentent de rendre une justice dans un environnement particulièrement difficile. Mais un peu plus de cohérence dans la chaîne pénale ne ferait pas de mal.

1. L'instruction

Le juge d'instruction est la pièce maîtresse du procès pénal. C'est sur lui que repose la phase cruciale du jugement. Un dossier bien instruit, sans faute procédurale et les magistrats du siège pourront juger avec plus de sérénité. L'erreur commise par la justice est de nommer à ce poste des jeunes magistrats directement sortis de l'ENM, sans la moindre expérience. Si un poste nécessite de l'expérience c'est bien celui-là. Ici, comme en métropole, mêmes problèmes.

2. Le jugement

Les juges du siège ne sont pas des pénalistes comme le sont les agents des FO et le juge d'instruction. Il y a donc une rupture dans la chaîne pénale au niveau de la conception de la conduite du débat, de la cohérence des décisions prises et de la connaissance des conséquences.

3. L'application du jugement

Une pièce maîtresse de cette phase est le juge de l'application des peines. Ce magistrat est connu du public à cause de certaines décisions prises qui ont eu des conséquences dramatiques. Cette phase pénale ne devrait pas relever de la Justice. Les juges rendent des sentences et c'est ce qu'ils font dans la phase jugement, là devrait s'arrêter leur action et leurs compétences.

Les juges du siège sont souvent déjugés par le juge d'application des peines qui commue une peine d'incarcération en une remise en liberté sous contrôle d'un bracelet électronique. La symbolique de la peine est détruite.

L'administration pénitentiaire

Parent pauvre de la Justice, l'administration pénitentiaire contrairement à son appellation n'administre plus rien depuis bien longtemps. Ce sont les juges de l'application des peines qui décident de la mise en détention et de la remise en liberté. Mais il est important que les conditions carcérales soient correctes et que chacune des provinces puisse avoir son centre de détention pour permettre aux familles de rendre visite aux détenus sans avoir à prendre l'avion ou le bateau.

Il est important de créer, pour le Nord et les Iles Loyautés des structures adaptées au volume carcéral et de prévoir du travail pour les détenus de façon à les resocialiser et leur donner un métier ou un savoir-faire et pas forcément un diplôme.

Dans ce domaine, imparfait de la détention, toutes les bonnes idées sont à prendre, mais pas les idéologies.




D'autres sujets doivent être portés au débat national :

- La désacralisation de la peine et ses conséquences : les sanctions aujourd'hui ne sont plus en adéquation avec la gravité des faits commis.
- Des mesures restrictives après la relaxe : interdiction géographique par rapport au domicile de la victime.
- Les mêmes droits doivent être donnés à la victime, l'appel notamment d'une décision considérée trop clémente par la victime. L'aide d'un avocat dès la connaissance des faits par le parquet (viol, agression physique et/ou sexuelle, harcèlements, menaces,...).
- Recentrer les attributions des juges pour leur permettre de mieux exercer leur métier qui est de juger, ce qui implique de revoir le quatrième point du procès pénal.


Ma démarche n'est pas d'offenser les différents acteurs qui sont intervenus dans toutes les phases de l'élaboration de ce plan. Certains très soucieux d'apporter leur modeste contribution, d'autres moins soucieux et plus enclin à préserver leur domaine de compétences et/ou d'attributions, pour au résultat présenter un plan très complexe, afin de nous faire croire que la réponse à la délinquance est complexe. En fait, il s'agit d'égarer toute personne intéressée par la problématique de la délinquance d'avoir une idée claire en la matière. Du travail a été fait pour parvenir à la rédaction de ce plan, mais dire que c'est un bon travail, c'est une limite que je ne franchirai pas.


ANALYSE DES ACTIONS DECRITES DANS LE PLAN D'ACTION 2018-2022


1. UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE POUR MIEUX COORDONNER LES ACTIONS ET FÉDÉRER LES ACTEURS


Action n°01	Créer le Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance
	<p>C'est une véritable usine à gaz qui a été montée et dont le résultat opérationnel sera inverse à son dimensionnement. Si l'on veut être efficace dans les actions à conduire, et ce quelle que soit l'action, il faut élaborer et mettre en place des structures simples qui peuvent s'adapter rapidement au changement de situation. Par ailleurs, ce plan est une énumération à la Prévert, Jacques de son prénom, et certaines actions n'ont rien à voir avec la délinquance. Amalgamer autant de problèmes et tout imputer à la délinquance ou plutôt dire que la délinquance prend naissance dans cet amalgame est une hérésie. La délinquance se nourrit de la violence de notre société...</p>
Action n°02	Créer le Conseil restreint de sécurité et de prévention de la délinquance
	<p>Effectivement, il ne vous a pas échappé que pour être efficace, il fallait que ce super Conseil soit épaulé par un conseil restreint. Ce Conseil restreint aurait pu être le conseil territorial tellement il est déjà étoffé et ne présente pas les qualités de souplesse et d'adaptabilité que requiert une telle structure.</p> <p>Les différentes missions qui lui sont conférées peuvent être contestées. Pourquoi ce CRSPD doit-il harmoniser les politiques publiques ? Sont-elles inappropriées, incohérentes, cloisonnées ? Les politiques publiques doivent se caractériser par leur nécessité tout d'abord, par leur cohérence et leur complémentarité.</p> <p>Comment le CRSPD peut-il améliorer le maillage des acteurs de proximité ? En supprimant par exemple la brigade de Moindou. Nous pouvons constater les bienfaits de cette décision.</p>
Action n°03	Faire de la prévention de la délinquance, une priorité collective
	<p>Il est surprenant qu'après avoir cassé les fondements sociaux de notre pays, on revienne sur des valeurs passées qui au demeurant n'auraient jamais dû disparaître.</p> <p>Le problème du modèle français est sa centralisation avec un Etat omnipotent qui prétend à lui seul tout régler. On peut en constater les résultats. Parmi les problèmes il est en un qui est majeur c'est celui du contrat social qui n'existe ni ici, ni en métropole. On se complait dans des discours sirupeux, mais nos gouvernants ne sont pas capables de régler les problèmes avec intelligence, courage et humanité.</p> <p>Voilà donc que la délinquance devient une priorité collective. Est-ce par peur de voir des milices prendre pied ici ou là ?</p> <p>Les calédoniens ne sont pas spectateurs de la délinquance, nombre d'entre eux sont</p>

	<p>des victimes et s'ils veulent devenir acteurs en intervenant on leur dit de ne pas bouger ou pire « vous allez avoir des problèmes ». Comment voulez-vous qu'ils soient acteurs de la délinquance ? En interpellant eux même les délinquants qui s'introduisent chez eux pour voler ?</p> <p>Vous devrez expliquer la chose plus clairement car vraiment c'est se moquer des gens que d'écrire des choses pareilles.</p>
--	---


Action n°04	Animer la concertation avec les différents acteurs
	<p>Il serait très intéressant que les décisions prises par le CRSPD soient communiquées afin que l'on puisse en valider la pertinence. Il serait également intéressant que les statistiques des différents services soient communiquées au public mensuellement. Après tout, les forces de l'ordre sont là pour assurer une mission sécuritaire pour le peuple.</p> <p>Vous nous annoncez qu'un dispositif permanent d'échange d'informations sera mis en œuvre entre les membres du conseil restreint, sera-t-il possible que ces informations nous soient communiquées ?</p>


Action n°05	Organiser la coordination des actions des pouvoirs publics
	<p>Il est précisé que « le CRSPD s'attache à organiser la coordination entre les différents partenaires à l'échelle territoriale afin de décliner de manière opérationnelle les politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance ».</p> <p>Tout d'abord, nous aimerions connaître la nature des politiques publiques de sécurité et de prévention c'est le minimum.</p> <p>En fait lorsque l'on lit et relit le paragraphe, on ne peut que constater que ce n'est que du verbiage.</p> <p>Il nous serait agréable de connaître ces différentes actions prises par le CRSPD pour pouvoir constater la pertinence des actions opérationnelles prises.</p>


Action n°06	Être force de proposition pour harmoniser les politiques publiques
	<p>Harmoniser les politiques publiques avec des incitations financières dans la mesure des moyens disponibles. Extraordinaire !... où irez-vous chercher ces incitations financières ? Il faut donc des incitations financières pour que les agents publics fassent leur travail ?</p> <p>Je pense que c'est une mauvaise formulation ou une erreur. Si tel n'était pas le cas, nous vous demanderons des comptes sur le montant de ces incitations financières.</p>


Action n°07	Améliorer le maillage des acteurs de proximité
	<p>En fait, il n'y a pas de maillage et si maillage il y avait, nous souhaiterions en connaître l'organigramme.</p> <p>Nous assistons à un sacré rétropédalage par la restauration des liens entre jeunes et anciens de statut coutumier après avoir cassé ces liens. Il y a quelque chose qui nous échappe...</p>

	Nous attendons avec la plus grande curiosité et impatience de voir quels vont être ces outils innovants.
--	--


Action n°08	Mettre en place une charte pour le partage d'informations entre les acteurs
	C'est incroyable qu'il faille créer une charte pour partager l'information. Qu'il s'agisse des forces de l'ordre ou des travailleurs sociaux relevant de la N-C, ce sont des agents de l'Etat ou de la N-C, ils sont au service de l'intérêt général. Qu'il faille mettre en place une charte témoigne du dysfonctionnement de ces services et institutions. Entre le parquet et les forces de l'ordre l'échange d'informations est la base. Si les travailleurs sociaux n'ont pas ce réflexe de partager l'information, il suffit de le leur ordonner, tout simplement.


Action n°09	Inscrire la prévention dans la durée en lui dédiant des lignes budgétaires
	Si la justice n'a pas de prix, elle a par contre un coût !... La prévention de la délinquance doit normalement être inscrite dans la durée, pourquoi vouloir l'inscrire là et maintenant ? Quelles lignes budgétaires allez-vous lui dédier ? La comptabilité publique est assez lourde à manier, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Si des budgets n'ont pas été prévus et votés, vous ne pourrez pas dédier à la prévention des lignes budgétaires. Ceci étant, la question que nous nous posons est de savoir quelles sont les actions de prévention que vous avez listées et qui nécessitent un financement. Ceci nous intéresse au plus haut point et nous vous demandons de bien vouloir nous les communiquer.


Action n°10	Solliciter le concours de l'État à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP)
	Vous pouvez toujours solliciter l'Etat pour obtenir des FIDP, mais il y a de grandes chances que vous n'obteniez pas grand-chose. Il vaut mieux tabler sur un peu plus de réflexion pour prendre des actions simples, non onéreuses et qui peuvent produire des effets sur le terrain que d'attendre un geste de l'Etat. Quand on constate le niveau de délinquance en métropole, on peut se poser la question de savoir comment sont utilisés ces fonds ?


Action n°11	Établir une démarche d'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance
	Très bien, mais dans cette action, mis à part la logique de l'action, il n'y a rien de concret. Vous citez 7 tâches dans cette action, alors que 3 suffisent, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Un responsable ou un chef. - Une mission. - Des moyens. Tout le reste n'est que verbiage. De plus, si vous conditionnez l'action à conduire au budget prévisionnel, vous n'êtes pas au bout de vos peines. La question que l'on se pose est de savoir comment vous allez voter un budget prévisionnel alors que vous

	ne maîtrisez pas la délinquance et que vous n'êtes pas en capacité de connaître son évolution.
--	--


Action n°12	Mutualiser un site internet de la prévention
	Mesure inutile qui ne rapportera rien. En métropole de nombreuses actions ont été conduites dans le cadre de la politique de la ville et elles n'ont pas porté ces fruits. Vous risquez d'avoir un effet inverse à celui recherché.


Action n°13	Dresser le bilan de la prévention
	Que cette action arrive en N° 13 est surprenant, elle aurait dû être en N°01. S'agissant des statistiques de la délinquance, petite observation importante : il ne s'agit pas de statistiques de la délinquance mais de statistique de service des unités liées à la délinquance, ce qui est différent, très différent !... L'Etat, depuis notre cher président Sarkozy, manipule avec dextérité les chiffres des statistiques, par la méthode de « l'évaporation ». Cette pratique indigne, n'a pas changé et pour preuve le camouflet pris par un gradé de la gendarmerie en province nord, lors d'une réunion faisant suite à des dégradations dans un établissement scolaire, où il était arrivé avec ses chiffres qui ne correspondaient en rien à la réalité. Les citoyens et les maires connaissent la réalité des faits de délinquance.







Action n°14	Engager un benchmarking
	Benchmarking ??? Quelle horreur. Pourquoi n'avoir pas utilisé des mots français tels que référencement, étalonnage ou parangonnage ? Les études comparatives peuvent permettre de s'inspirer des bonnes pratiques faites ailleurs, mais n'oubliez pas le cadre juridique qui tel un corset vous réduit la mobilité.

Action n°15	Engager une étude sociologique et pluridisciplinaire
	En 2000, les jeunes calédoniens souffraient d'un grave problème d'addiction. Ce problème avait été dénommé « triathlon » et était lié à la triple consommation d'alcool, de cava et de cannabis. De grands moyens avaient alors été mis en place pour tenter d'endiguer le phénomène. Résultats : les nakamals ont fleuri partout comme des pâquerettes dans les près, le cannabis est plus consommé qu'il y a 18 ans et idem pour l'alcool. Il nous semble que ce n'est pas à l'université de la N-C de conduire une étude sociologique, mais plutôt à la DASS qui est dans son périmètre de compétence et qui possède toutes les informations utiles.

2. UNE POLITIQUE PAYS POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS ET LES MENTALITÉS


Action n°16	Construire un plan de communication
	<p>Vous avez décidé de construire un plan de communication sur les quatre axes suivants :</p> <p>La consommation excessive d'alcool : qui consomme de trop ? vous savez qui consomme de façon irraisonnée, pourquoi mettre tout le monde dans le même panier ?</p> <p>La consommation et le trafic de cannabis : qui produit et revend le cannabis ? Vous savez qui sont les producteurs et les revendeurs et vous savez qui sont les consommateurs. Casser une filière n'est pas une chose compliquée, il suffit juste de la vouloir. Si le cannabis est un produit stupéfiant utilisé par une frange de la population, vous omettez de citer la consommation de cocaïne qui elle est consommée par une frange de la population plutôt aisée et il est bizarre de ne rien entendre de ce côté-là.</p> <p>La délinquance routière : là encore, la délinquance routière est le fait d'une minorité de conducteurs et nombre d'entre eux sont concernés par les quatre points de votre action de communication. Mais il y a un problème lourd qu'il faut soulever, c'est celui de la qualité du réseau routier et de la cohérence de son marquage vertical et horizontal qui est par secteurs tout simplement hallucinant.</p> <p>Les violences : Hé oui, nous vivons sur un petit paradis, mais il ne faut pas méconnaître la violence culturelle et grégaire qui prévaut dans cette partie du monde. Les violences s'atténueront avec le temps et l'éducation des jeunes, génération après génération. Rien ne se fera d'un simple clic, il faut investir dans l'éducation.</p>


Action n°17	Lancer un site dédié à la jeunesse
	<p>C'est bien parce que les jeunes sont constamment branchés sur les réseaux sociaux que la violence explose. Comment allez-vous empêcher les jeunes d'aller sur des sites violents ?</p> <p>Votre action ne donnera aucun résultat et le pari est pris.</p> <p>Vous envisagez de créer un « community manager » qui sera chargé de modérer les contributions des jeunes. S'il vous plaît, de grâce arrêtez avec l'utilisation de termes anglais.</p> <p>Il y a des règles simples pour que les jeunes adhèrent au monde des adultes. Tout d'abord l'adulte doit être un exemple, que ce soit dans la structure familiale, à l'école ou dans tous les lieux où le jeune va être en contact avec un adulte. L'exemplarité va avec la respectabilité et si ces deux critères sont réunis, le jeune aura envi de s'identifier à l'adulte. Alors arrêtez de faire semblant d'être à l'écoute des jeunes, mais montrez-leur, par votre comportement au quotidien, l'exemple.</p>


Action n°18	Recruter des ambassadeurs
	Mauvaise action tout comme la précédente elles sont liées. L'exemplarité et la respectabilité sont les meilleures ambassadrices.
Action n°19	Généraliser l'affichage permanent
	La communication, c'est l'art de la répétition, sauf que la communication ce n'est pas de l'art !... De l'affichage partout, mais quels vont être les messages que vous allez faire passer ? Ce n'est pas par des messages ou des affiches que vous allez toucher le public ciblé mais par un contact physique qui vous permettra d'évaluer la résistance de votre interlocuteur à vos propos. Au fait que sont devenues les silhouettes noires matérialisant les tués sur les routes ? Sont-elles intactes ou ont-elles été vandalisées ?
Action n°20	Utiliser les politiques publiques existantes
	L'école et les clubs sportifs sont des lieux où des messages forts peuvent être envoyés, mais à la condition que les adultes soient exemplaires et respectables. Vous précisez que « <i>le gouvernement, en lien avec les directions concernées, initiera une méthode pédagogique de prévention, adaptée à chaque situation</i> » et nous aimerions être destinataires de cette méthode pédagogique que vous allez mettre en place afin de pouvoir l'analyser. Après tout, c'est avec notre argent que tout cela est fait ou plutôt doit se faire !...
Action n°21	Utiliser les supports publics de communication
	Une bonne action !...
Action n°22	Étendre la prévention aux entreprises
	Trop tard, les entreprises sont déjà engagées dans ce domaine depuis des années et même si tout n'est pas parfait, le monde de l'entreprise a réalisé de grands progrès en matière de sécurité au travail par rapport aux comportements à risques. La prévention y est présente et les risques professionnels sont déjà pris en compte que les entreprises.
Action n°23	Capitaliser sur les travaux initiés par le Congrès des jeunes
	Petit leçon de droit constitutionnel. Nous ne sommes pas en démocratie, mais dans un système de représentation. Nous élisons des représentants qui nous trahissent aussitôt en adoptant la ligne du parti, raison pour laquelle le général de Gaulle, en son temps, avait voulu supprimer les partis car ils étaient partisans et donc ne s'inscrivaient pas l'intérêt général.


	Vous voulez de la démocratie directe, faites en sorte que dans les 33 communes du pays les administrés puissent faire des votations directes comme en Suisse. Les choses seraient assurément différentes.
--	---


3. METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES EFFICACES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET ADDICTIONS


Action n°24	Utiliser les événements de proximité pour faire de la prévention
	On peut tout faire et faire ne rien. Force est de constater qu'il n'existe pas de contrat social dans notre pays, pas plus qu'en métropole d'ailleurs. Et c'est bien parce que ce contrat social n'existe pas que nous vivons tous ces maux qui n'auront de cure que si un jour nous sommes capables d'en mettre un en place. Mais nous vivons dans un pays de contradictions d'incohérence ou l'on se gave de mots et de formules qui ne se traduisent en rien dans la réalité. Nous vivons en parfait décalage entre les mots et formulations de nos politiques de tous bords et la réalité.


Action n°25	Augmenter la fiscalité
	En quoi cette mesure est-elle propice à lutter contre la délinquance ? Les jeunes délinquants qui boivent tout et n'importe quoi et qui ensuite volent des véhicules et les incendient n'ont que faire de cette augmentation de la fiscalité. L'alcool ils ne l'achètent pas, ils le volent. Je pense que vous êtes au courant !...Par contre vous punissez toutes les calédoniennes et tous les calédoniens. Nous en sommes encore à la bonne punition collective comme à l'école.


Action n°26	Mieux sanctionner la vente d'alcool aux mineurs
	Il ne s'agit pas de mieux sanctionner la vente d'alcool aux mineurs, mais juste d'appliquer la loi. La vente d'alcool est interdite au mineur.


Action n°27	Exiger une pièce d'identité en cas de doute sur l'âge du consommateur
	Action inutile puisque liée à la 25. Du « phrasage » pour remplir du papier.


Action n°28	Fermeture administrative des débits de boissons en cas de vente d'alcool aux mineurs
	C'est la juste application de la loi. Vous en êtes encore là !...


Action n°29	Interdire la publicité
	<p>Si vous interdisez la publicité sur l'alcool, il faut aussi interdire la publicité sur les véhicules, l'un et l'autre étant liés. La personne saoule sans voiture n'aura pas d'accident de voiture, elle pourrait se faire renverser me direz-vous.</p> <p>Les calédoniens ont un rapport très fort à la voiture, il faut qu'elle soit grosse et puissante et c'est ce rapport au véhicule qu'il faut changer.</p> <p>Comme disait Madame Ligeard, en charge de la sécurité routière, dans 25 ans il n'y aura plus d'accident, 0 accident !... C'est que sans doute dans 25 ans il n'y aura plus de voiture ou plus de pétrole pour les faire rouler.</p>








Action n°30	Interdire la promotion des boissons alcoolisées
	Une bonne action !...


Action n°31	Encadrer la pratique des « happy hour ».
	<p>Mêmes remarques car vous êtes dans une logique décalée. Combien de personnes en état d'alcoolémie ont été contrôlées sur la voie publique par les forces de l'ordre. Où sont les statistiques ?</p> <p>Ce n'est qu'à partir de certaines constatations dument établies et qui sont constitutives d'une tendance lourde, corroborées par des accidents et des incidents, que l'on met en place des actions pour corriger une situation.</p> <p>Nous avons les plus grands doutes sur ce sujet et nous vous demandons de nous mettre en copie le nombre de faits constatés ayant donné lieu à des accidents ou incidents graves.</p>


Action n°32	Un affichage obligatoire de la réglementation
	C'est la loi !...


Action n°33	Limiter les volumes de vente.
	<p>A combien voulez-vous limiter le volume de vente ?</p> <p>Une personne en état d'ébriété ne doit plus être servie. Si cette personne occasionne des troubles dans l'établissement, le responsable de l'établissement appelle les forces de l'ordre qui font cesser les troubles et conduise la personne en cellule de dégrisement. Où est le problème ?</p>


Action n°34	Organisation de la distribution et de la commercialisation d'alcool
	Mais la filière est déjà en place et fonctionne correctement. Vous êtes entrain de réinventer la roue. Arrêtez de faire n'importe quoi !...


Action n°35	Tolérance zéro pour les jeunes conducteurs
	Non, si vous instaurez la tolérance zéro c'est pour tous les automobilistes quel que soit leur âge. Arrêtez de faire de la discrimination, surtout dans ce domaine !...
Action n°36	Interdire et sanctionner la vente d'alcool aux personnes en état d'ébriété
	C'est la loi, il suffit de l'appliquer !...
Action n°37	Ériger des zones de protection autour des lieux dont l'environnement doit être préservé
	Tout cela existe, le seul problème est que la loi n'est pas appliquée. Il suffit juste de procéder à des contrôles et à verbaliser. Où est le problème ?
Action n°38	Interdire l'ivresse et la consommation d'alcool dans les lieux publics
	Il existe l'ivresse publique et manifeste (IPM) qui est un délit et les agents de police sont rompus à cet exercice qui consiste à ramasser l'individu et le conduire en chambre de dégrisement. Petit point juridique, dès lors qu'il existe une délibération interdisant la consommation d'alcool dans les espaces publics et que l'infraction est constatée, le corps du délit peut être saisi.
Action n°39	Coordonner à l'échelle pays les réglementations sur les débits de boissons
	Le cadre juridique existe, appliquez-le !...
Action n°40	Favoriser les opérations de répression impliquant les différents acteurs
	Là encore, dès que les forces de l'ordre constatent des tendances lourdes qui se concrétisent par des accidents et des incidents, elles interviennent. Cette action n'a pas lieu d'être, car elle fait partie intégrale de l'activité normale des FO.
Action n°41	Développer les contrôles coordonnés des débits de boissons
	Idem...


Action n°42	Lutter contre le marché noir en soutenant l'action des forces de l'ordre
	<p>Pourquoi utilisez-vous le conditionnel ?</p> <p>Voulez-vous oui ou non faire évoluer les choses dans le bon sens ?</p>

Action n°43	Créer à Nouméa une structure médico-sociale et administrative
	<p>Une structure médico-sociale et administrative pourrait être une solution, mais attention. Attention à quoi ?</p> <p>Lorsqu'un individu en IPM est placé en dégrisement, il est sous la responsabilité de l'OPJ qui a pris la mesure. En gendarmerie les cellules sont dans la brigade et lorsqu'un individu y est placé c'est sous la responsabilité et le contrôle permanent de l'OPJ à l'origine de la décision. En cas de difficulté, il devra répondre de ses actes ou manquements s'il y en a devant le procureur de la République.</p> <p>La réglementation doit évoluer dans ce domaine. L'individu en IPM est incapable d'entendre et de comprendre ce qui lui est dit, il est dans un cas clinique et devrait normalement être placé sous l'autorité d'un médecin. Gageons qu'ils ne seront pas de cet avis et qu'ils ne voudront pas assumer une telle responsabilité. Mais là aussi, il faut savoir ce que l'on veut et mettre de la cohérence.</p>


Action n°44	Mutualiser l'action des services de contrôle
	<p>Il ne s'agit pas de mutualiser l'action des services dans le cadre de contrôle mais juste de donner aux policiers municipaux les pouvoirs nécessaires pour constater des réglementations édictées par la Nouvelle-Calédonie en matière d'alcool.</p>


Action n°45	Renforcer les programmes de prévention et de soins en addictologie
	<p>Une bonne action !...</p>


Action n°46	Réglementer les nakamals
	<p>Depuis le temps, ce problème était déjà posé en 2000, 18 ans plus tard nous en sommes au même point, non pire puisque le nombre de nakamals a fleuri.</p> <p>Il s'agit bel et bien d'un problème de santé publique dont vous avez la responsabilité, alors faites ce que vous avez à faire.</p> <p>Mais à ce que je vois vous vous orientez davantage sur les problèmes d'hygiène et de lieu d'implantation que sur le fond du problème qui est celui de la santé.</p>


Action n°47	Augmenter les dépistages et l'information citoyenne sur la consommation de stupéfiants
	<p>Toutes les entreprises ne sont pas soumises à un règlement intérieur, seules les grandes. Limiter le contrôle de la consommation des produits stupéfiants aux seules entreprises ayant un RI qui prévoit le point est hérétique. La réglementation du pays</p>


	doit permettre à tout employeur suspectant un employé d'avoir consommé du cannabis de procéder à test salivaire, tout comme cet employeur peut contrôler l'état d'alcoolémie de son employé.
--	--


Action n°48	Solliciter le concours de la MILDECA
	Pourquoi pas !... Mais ne comptez pas sur l'argent de l'Etat pour engager vos actions.


Action n°49	Participer à la recherche des lieux de production de cannabis
	Vous indiquez que des drones pourraient être mis au profit des forces de l'ordre et que l'utilisation de technologies modernes, de type caméra thermique, pour la surveillance des plantations sauvages, pourrait être également étudiée. Vous avez éveillé en nous une curiosité qui ne demande qu'à être satisfaite. Qui va acheter les drones ? Qui va les opérer ? les gendarmes ou une société qui sera choisie après un appel d'offre en bonne et dû forme ? Le PSIG donne de très bons résultats, il suffit d'en créer un dans la province Nord.


Action n°50	Participer à la lutte contre le trafic de stupéfiants
	Nous sommes dans un cadre normal d'intervention. Dès lors que des tendances lourdes ont été constatées par les FO et qu'elles génèrent des troubles publics ou qu'elles sont constitutives d'infraction, les FO interviennent. Il ne s'agit pas d'intensification, mais de ciblage nouveau.


Action n°51	Réaliser sans délai l'enquête nationale Virage sur les violences intrafamiliales en Nouvelle-Calédonie
	Il est surprenant qu'une enquête nationale soit demandée pour connaître le chiffre exact des violences faites aux femmes. Normalement, les chiffres de la délinquance doivent être agrégés pour permettre d'avoir un état à jour. Il y a là un dysfonctionnement des services.


Action n°52	Diversifier les lieux d'accueil et d'hébergement des victimes
	Deux mondes, deux statuts civils et deux traitements différents. La seule chose qui marche est de responsabiliser les responsables. Les chefs coutumiers ont été progressivement déresponsabilisés, le droit commun a pris le dessus et notamment le droit pénal qui ne reconnaît pas la spécificité du monde mélanésien alors qu'il est reconnu pas le droit civil. Ce manque de cohérence s'est traduit par les errements que nous pouvons constater aujourd'hui. Nous sommes entrain de reprocher aux coutumiers de ne pas faire leur travail alors que nous leur avons ôté les outils pour le faire. Lorsque la coutume était forte, il n'y avait pas de délinquance ou elle était marginale et rapidement corrigée par les anciens.


Action n°53	Créer des centres de traitement des violences conjugales
	La victime a plus de droits que l'auteur. Arrêtons de les mettre sur le même plan et d'excuser en permanence les auteurs.

Action n°54	Soutenir les mesures judiciaires d'éviction du conjoint violent en partenariat, le cas échéant, avec les autorités coutumières
	Ce n'est pas le cas échéant, c'est avec les autorités coutumière systématiquement lorsqu'elles sont impliquées.


Action n°55	Déployer le système de géolocalisation sur tout le territoire calédonien
	Super !... qu'attendez-vous pour le mettre en place ?


Action n°56	Permettre l'accès gratuit au droit
	Pérennisez le système...


Action n°57	Mise en œuvre du CAUVA au Médipôle
	Bonne idée !...


Action n°58	Solliciter la création de postes de travailleurs sociaux au commissariat et en gendarmerie
	<p>Très mauvaise idée !...</p> <p>Nous sommes dans la confusion des genres. Les FO de l'ordre sont des forces répressives par essence et il n'y a qu'à lire les décrets portant organisation de la police et de la gendarmerie pour s'en convaincre.</p> <p>Les FO assure le maintien du bon ordre public en constatant les infractions, en recherchant les auteurs et en les appréhendant et en les présentant ensuite à l'autorité judiciaire. Ce ne sont pas des travailleurs ou des éducateurs sociaux !...</p> <p>A chacun son travail, même si le travail des uns peut être bénéfique à l'autre.</p> <p>Trente années de politique de la ville pour un constat d'échec accablant, en raison du mélange des genres. Que n'a-t-on pas demandé aux policiers et aux gendarmes ?</p> <p>Jouer au football avec les jeunes des banlieues, faire gravir le Mont Blanc à des détenus encadrés par les gendarmes du PGHM (Peloton de gendarmerie de haute montagne), intervenir dans les établissements scolaires parce que les enseignants étaient dépassés, etc, etc,...</p> <p>Les travailleurs sociaux, sont des travailleurs sociaux, ils interviennent en amont dans le cadre de la prévention et communiquent tout renseignement utile au procureur de</p>


	la République soit directement soit via leur hiérarchie.
--	--


Action n°59	Valoriser le dispositif d'accès au dépôt de plainte en ligne et le signalement des sites illicites
	Bonne idée !... Petite réserve, tout le monde ne dispose pas d'un ordinateur.


Action n°60	Améliorer le repérage et les délais de traitement des signalements
	Avoir délégué la compétence en matière d'enfance en danger (assistance éducative) aux provinces est une erreur, celle-ci aurait dû rester au niveau du gouvernement pour éviter d'avoir des pratiques et des interprétations différentes selon les provinces. Vous utiliser souvent l'impératif comme temps et cela laisse entendre que nous sommes dans des vœux pieux. Il faut faire ceci, il faut faire cela !... Mais qui fera quoi, avec qui et avec quoi ?





Action n°61	Professionaliser les foyers et réglementer les familles d'accueil des enfants placés
	Oui, mais là encore nous sommes dans le souhait. Si vous voulez vraiment que es choses changent imposez-les...







Action n°62	Renforcer les structures de soins et vacances dans les centres médico-sociaux des trois provinces
	Mêmes remarques, encore des vœux pieux...


Action n°63	Créer un ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) pour les personnes présentant des troubles du comportement
	Oui, mais cela n'a rien à voir avec les problèmes de délinquance. Le suicide est un problème sociétal qui fait émerger un malaise profond chez les jeunes qui passent à l'acte, mais n'est pas lié avec la délinquance.


Action n°64	Faire de la publicité sur les réseaux sociaux pour les lignes d'écoute et d'assistance 05 30 30 - Créer un site internet dédié
	Des études seront conduites dans ce sens. Quand ? Par qui ? Cela peut être une bonne action si elle est bien conduite. Vous voudrez bien nous tenir informé de l'avancement de cette action ?


Action n°65	Mettre en place des dispositifs d'aide à la parentalité
	Hé oui, voilà le résultat. Comme dit plus haut, nous avons affaibli la coutume au nom de nos croyances universelles et bien fondées !...


Action n°66	Étudier la possibilité de réglementer la circulation des mineurs
	<p>Le mineur est sous l'autorité de ses parents qui ont le devoir de veiller à sa santé, à sa moralité et à sa sécurité de leur enfant pour mieux assurer son éducation (<i>article 371-1 du code civil</i>) : c'est l'autorité parentale, qui comprend une « <i>responsabilité civile</i> » et un « <i>devoir de surveillance</i> » envers l'enfant mineur.</p> <p>Les enfants mineurs qui traînent doivent être pris en charge par les FO et conduits chez leurs parents qui doivent être convoqués et sanctionnés si manquements graves aux obligations de l'autorité parentale.</p>
Action n°67	Favoriser les initiatives pour améliorer les relations entre les jeunes et les forces de sécurité
	<p>Non et non !...</p> <p>Comme dit précédemment les FO ont été utilisées comme des acteurs sociaux pendant plus de 20 ans dans le cadre de la politique de la ville avec les résultats que l'on connaît.</p> <p>Les FO doivent être justes et c'est cette justesse dans leur comportement qui va attirer le respect.</p> <p>Les FO par leur missions sont au contact direct de la population, elles sont forces de proximité. Arrêtez avec votre police de proximité, les FO le sont depuis qu'elles existent, et arrêtez de confondre les FO avec des éducateurs sociaux, même si les FO jouent un rôle éminemment important au plan social !...</p>
Action n°68	Solliciter le renfort des effectifs des forces de l'ordre à Nouméa et en province Nord
	<p>Voir en pièce jointe les propositions de réorganisation de la gendarmerie.</p> <p>Propositions faites en 2001 qui devaient permettre d'adapter l'outil et de le rendre plus performant tout en s'inscrivant dans un rééquilibrage des forces entre la province Nord et la province Sud.</p> <p>Cette mesure peut permettre à la gendarmerie d'améliorer son opérabilité.</p> <p>Questions : comment cette action va-t-elle être conduite ? Dans quel délai ?</p> <p>Les BPDJ sont des unités hybrides qui n'ont pas démontré leur réelle efficacité. Il serait plus judicieux de créer un noyau de médecins ou de spécialistes de la petite enfance qui seraient habilités par la cour d'appels et qui pourraient être saisis par les enquêteurs en tant que de besoins.</p>
Action n°69	Relayer les campagnes d'information citoyenne afin de prévenir les effractions, les cambriolages et le vol à la tire dans les voitures
	<p>Là encore vous changez la charge de la preuve. Les victimes sont victimes parce qu'elles n'ont pas su s'adapter !... C'est tout de même un peu fort.</p> <p>Si ces vols s'intensifient c'est que la réponse judiciaire (au sens large) n'est pas dissuasive.</p> <p>Sur les vols commis dans les maisons (home-jacking) voir mon analyse du phénomène et mes recommandations dans la lettre.</p>


Action n°70	Déployer le système LAPI en Nouvelle-Calédonie
	Encore faudrait' il que pour qu'une lecture automatique puisse être faite que les plaques minéralogiques adoptent une police de caractère unique et définie, ce qui n'est pas le cas avec les nouvelles plaques où l'on peut voir toutes sortes de polices fantaisistes. Le système n'est pas en cours de normalisation contrairement à ce que vous dites.
Action n°71	Lutter contre les actions de braconnage
	Oui, la mesure est intéressante si elle peut être menée à son terme. Toutefois, un paramètre du braconnage vous a échappé et c'est celui de la vie chère. La viande est trop chère, beaucoup trop chère... Qu'allez-vous faire pour la faire baisser, si toutefois vous voulez faire baisser la cherté des produits dans ce pays ?
Action n°72	Solliciter des réponses pénales adaptées pour les auteurs de feux de brousses et renforcer la surveillance des espaces publics
	L'arsenal juridique existe, il convient de l'appliquer sans concession. Par ailleurs, nous savons qui est à l'origine des incendie ou feux de brousse et là encore nous nous heurtons à cette dichotomie entre droit coutumier et droit commun. Il convient de responsabiliser les chefs coutumiers dans le domaine pénal, par la création de brigades ou de polices coutumières. Vois mon analyse sur ce point dans la lettre.
Action n°73	Demander la création de Zones d'actions renforcées
	Cette action pourrait être intéressante mais elle n'est qu'au stade d'une idée et non d'une action. Il existe trop flou pour savoir exactement qui fait quoi, avec qui et comment ?
Action n°74	Doter l'autorité judiciaire de moyens permettant la mise en œuvre de mesures alternatives aux poursuites, en relation avec la DPJÉJ
	Bonne idée, à mettre en place au plus vite !...
Action n°75	Solliciter le renforcement des moyens de la justice
	La justice en France est l'institution pauvre de l'Etat. La France est l'un des pays de l'Union Européenne qui consacre le moins d'argent à la justice. Le résultat est là, décevant en tout premier lieu pour les magistrats et ensuite pour les FO qui sont le premier maillon de la chaîne pénale et qui sont sous équipés. Les gendarmes roulent avec des Land Rover mise en circulation en 2000 !...


Action n°76	Développer le rappel à l'ordre par le maire
	Ce serait une bonne chose à la condition que ces édiles reçoivent une formation

Action n°77	Associer les coutumiers aux rappels à l'ordre
	Ce serait une bonne chose et il conviendrait d'aller plus en avant en conférant aux coutumiers le rôle qu'ils avaient et qu'ils ont perdu, à savoir régler un certain nombre de problèmes à caractère pénal.


Action n°78	Poursuivre la réflexion et mettre en œuvre des opérations pilotes sur des auxiliaires de sécurité ou une police tribale en milieu coutumier
	Intéressant. L'idée avait été soumise à l'actuel Haut-commissaire en présence de son directeur de cabinet il y a deux années environ et la réponse donnée était que l'Etat allait augmenter les effectifs. Réponse décalée car même en augmentant les effectifs les militaires de la gendarmerie n'iront pas dans les tribus « dures » pour intervenir et surtout pas dans celle de Saint Louis. Les avis changent, il y a du progrès du côté de l'Etat.


Action n°79	Prendre des mesures pour faciliter l'application des TIG
	S'agit-il d'une mesure ou d'un vœu, car la formulation de cette action n'est en rien une action !...


Action n°80	Privilégier les mesures de réparation in situ, les stages de citoyenneté... en y associant parents et coutumiers
	Même remarque, S'agit-il d'une mesure ou d'un vœu, car la formulation de cette action n'est en rien une action !...

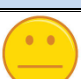
Action n°81	Doter l'autorité judiciaire de moyens permettant une réponse pénale systématique aux « tags »
	L'autorité judiciaire ainsi que les maires disposent de moyens adaptés pour sanctionner les tags. En cas de dégradation par tags ou graffitis de biens publics ou privés, dans les cas les plus graves, il est possible de retenir la qualification de dégradations délictuelles commises sur un bien destiné à l'utilité ou à la décoration publique et appartenant à une personne publique ou chargée d'une mission de service public, article 322-2 du Code pénal et réprimés par des peines de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ; dégradations délictuelles commises par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, faits prévus par l'article 322-3 de ce même code et réprimés par des peines de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a complété le Code


	général des collectivités territoriales et le Code de procédure pénale et renforce le rôle des maires en la matière. L'article L. 2212-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit ainsi que les agents de police municipale sont désormais habilités à constater par procès-verbal des contraventions prévues par le Code pénal. Les outils existent, il convient de les appliquer !...
--	--






Action n°82	Accroître le nombre de médiateurs pénaux coutumiers
	<p>Ce n'est pas le nombre de médiateurs pénaux coutumiers qui va régler les problèmes. Avec cette solution qui esquivent la présentation devant le juge on crée une justice à deux vitesses. Une justice pour les faits graves et une justice pour les faits moins graves et ensuite on décide de qui fait quoi. Un fait grave en province est une banalité en ville.</p> <p>Il faut que la Justice ait plus de moyens.</p> <p>Il conviendrait de rétro-pédaler et de revenir sur une institution judiciaire disparue qu'était le juge de paix. Ce juge comme son titre l'indiquait était là pour maintenir une certaine forme de paix sociale. Mais il s'agissait d'un juge, d'un vrai juge et non d'un médiateur pénal.</p>


Action n°83	Mettre en place une structure éducative contenante
	<p>En 2000, le projet d'un centre de rétention pour mineur était déjà à l'ordre du jour. Espérons, vu que le budget a été alloué, que cette structure sera réalisée en temps et en heure et pourra remplir sa mission.</p>


Action n°84	Renforcer la prise en charge des mineurs présentant de graves troubles psychiques
	<p>Oui, mais ce n'est pas une action !...</p> <p>Ce n'est qu'un constat d'échec et que fait-on avec ça ?...</p>


Action n°85	Doter la DPJÉJ d'un professionnel formateur
	<p>C'est quand même incroyable, l'outil est là et il manque un formateur, la pièce maîtresse !...</p>


Action n°86	Développer l'application des décisions de justice en milieu coutumier
	<p>Là encore, notre droit positif se heurte au droit coutumier, démontrant encore une fois l'incohérence de nos mesures. C'est une spécialité bien française que de ne point aller jusqu'au bout des choses. Dès lors que le statut coutumier a été reconnu au plan du droit civil, il était évident qu'il fallait également le reconnaître au plan du droit pénal ou pour le moins permettre un certain nombre d'aménagements qui aurait permis aux coutumiers de régler une partie des actes répréhensibles.</p>


Action n°87	Développer les programmes de réinsertion sociale des détenus avec des objectifs et des indicateurs d'évaluation
	Oui face aux problèmes que l'on rencontre dans les établissements scolaires, il faut faire feu de tout bois pour tenter de trouver des solutions. Ce qui est fou, c'est que des adultes ne soient pas capables d'imposer à des mineurs un minimum de discipline et de respect.
Action n°88	Déploiement d'un réseau d'intervenants de terrain
	C'est une totale méconnaissance du terrain et de ce qui s'y passe. Dans les communes citées de Thio, Canala et Houaïlou, les jeunes délinquants, qui ne sont plus si jeunes pour le noyau dur, ils sont craints de tous à commencer par leur famille. Qui allez-vous faire intervenir ? Quand vous pensez que la gendarmerie, des militaires armés et formés, se retranche dans ses brigades, fermant ses portes et ornant ses murs de fils barbelé ou razor, que voulez-vous faire ?
Action n°89	Réaliser des diagnostics sûreté/sécurité dans les établissements scolaires
	Oui face aux problèmes que l'on rencontre dans les établissements scolaires, il faut faire feu de tout bois pour tenter de trouver des solutions. Ce qui est fou, c'est que des adultes ne soient pas capables d'imposer à des mineurs un minimum de discipline et de respect.
Action n°90	Développer et généraliser les conventions entre établissements scolaires et forces de l'ordre (polices, douanes, gendarmerie)
	La seconde partie de votre paragraphe est un vœu pieu, que voulez-vous faire exactement ? La gendarmerie ou la police à l'extérieur des bâtiments fait ce qu'elle sait faire, elle assure la sécurité sur ou dans un espace public. Un établissement scolaire doit normalement être un sanctuaire où les enfants sont protégés. La meilleure protection que l'on puisse donner aux enfants c'est la présence d'adultes forts (mentalement) et capables d'imposer des règles de discipline et de respect.
Action n°91	Établir une convention avec l'État pour le maintien d'une présence policière aux abords des établissements scolaires, notamment en fin de semaine et veille de vacances
	Point n'est besoin d'une convention avec l'Etat pour le maintien d'une présence policière aux abords des établissements scolaires dès lors que cette présence est justifiées. Ce qui doit être fait, dès lors qu'une tendance lourde est constatée dans un établissement particulier, c'est d'en identifier les causes et de mettre hors d'état de nuire les auteurs de troubles.

Action n°92	Favoriser l'intervention entre élèves et médiateurs de proximité
	A quoi sert le conseiller d'éducation ? C'est toujours pareil, une couche supplémentaire tout comme le mille feuilles administratif, tant et si bien qu'à la fin on ne sait plus qui fait quoi, ni qui est qui. Soyez simple pour être efficace.


Action n°93	Renforcer les partenariats entre les institutions et les opérateurs
	Maintenant il faut un partenariat pour ça !...


Action n°94	Améliorer les dispositifs de remédiation
	Après la médiation, la remédiation : une usine à gaz !...









Action n°95	Développer les dispositifs de rappel à la responsabilité parentale
	Les textes visant à sanctionner les parents existent, appliquez-les. En Australie, le problème serait vite réglé. En France et ici, nous tournons en rond et n'osons appeler un chat, un chat.








Action n°96	Renforcer le soutien aux associations scolaires et périscolaires et aux actions entre parents et autorités coutumières à l'école maternelle et primaire
	Vous êtes dans de l'idéologie, pas dans le concret !...








4. PERMETTRE À CHAQUE JEUNE CALÉDONIEN DE TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ


Action n°97	« Un parcours civique scolaire » pour former les citoyens de demain
	Qui ? Quand ? Comment ? Avec qui ? Avec quoi ou quels moyens financiers ? Encore un vœu et non une action.


Action n°98	Développer la labellisation 3E : Éducation à l'Égalité à l'École
	<i>« L'objectif étant de sensibiliser dès le plus jeune âge les filles et les garçons au respect de leurs droits respectifs ».</i> Les filles et les garçons n'ont pas les mêmes droits ? C'est quoi cette position sexiste ? C'est vous, par votre positionnement et le contenu de votre action, qui êtes sexiste.


Action n°99	Développer la prévention des conduites addictives à l'école
	Il n'y a pas si longtemps, il y avait une infirmière dans les établissements scolaires et cela fonctionnait fort bien. Plus ça va, plus on rajoute des couches, plus tout cela devient complexe et plus tout cela dysfonctionne. Il serait temps de stopper toutes ces actions et de revenir au gros bon sens.
Action n°100	Mettre en place un référent harcèlement formé, conseillé et accompagné par le VR-DGE
	Y-a-t' il toujours un ou une CPE dans les établissements ?
Action n°101	Mettre des outils à disposition des équipes éducatives
	Le contrôle et suivi de l'assiduité scolaire et les mesures existent depuis des lustres. Sauf, que pour « revisiter » ces actions on y accole le terme procédure et le tour est joué. S'agissant du protocole de gestion de crise du vice-rectorat, nous souhaitons en avoir une copie pour pouvoir juger de sa pertinence et de son efficacité.
Action n°102	Mettre en place un plan de rénovation du métier d'adjoint d'éducation
	Je pensais que la formation, dans la fonction publique, était permanente et spécifique !...
Action n°103	Favoriser la médiation en milieu scolaire
	Non, mauvaise analyse. Les altercations à l'extérieur des établissements, donc sur la voie publique, doivent être stoppées par les forces de l'ordre et ensuite traitées. Il n'y a pas à faire de médiation lorsqu'il s'agit d'infractions graves.
Action n°104	Expérimenter, évaluer et développer les dispositifs relais
	Nous ne sommes plus capables de détecter les points forts des élèves et d'entendre leurs aspirations ?
Action n°105	Expérimenter le dispositif EREA
	A termes, si cette mesure est efficace, le RSMA de Bourail et de Koné sont appelés à disparaître !...
Action n°106	Développer les « lycées de la persévérance »
	Cette action est bonne. Toutefois, nous serions curieux et demandeur d'en connaître les modalités.


Action n°107	Renforcer la prévention de l'absentéisme, des incivilités et des actes de violence
	Pour l'instant ce n'est pas une action complètement cadrée. Attendons de voir sa mise en place et son efficacité.
Action n°108	Mise en œuvre du « parcours d'engagement et d'accompagnement » pour les 16-18 ans déscolarisés
	Cette mesure est complémentaire à la suivante, mais pour l'heure ce n'est pas une action.
Action n°109	« Le service civique citoyen pour tous »
	Le service civique tel qu'il est fait est une vaste bouffonnerie, qui coûte un argent fou et qui n'apporte rien aux jeunes.
Action n°110	Offrir des places aux Calédoniens dans les Établissements d'insertion pour l'emploi (EPIDE) métropolitains ou créer un EPIDE sur le territoire
	En métropole les jeunes sont es plus touchés par le chômage. Envoyons donc nos enfants en métropole pour qu'ils apprennent à rechercher un emploi !...
Action n°111	Augmenter le nombre de places disponibles au RSMA et ouvrir une nouvelle unité sur le site de Nandaï à Bourail
	Trouvez-vous normal que ce soient des militaires dont la mission n'est pas d'enseigner et de former des jeunes en échec scolaire qui soient encore plus sollicités ? Remettez de l'ordre dans cette usine à gaz...
Action n°112	Développer et mettre en place des dispositifs d'insertion en lien avec l'État
	Tout ce qui a été fait en métropole pour l'insertion des jeunes n'a rien donné de positif. Toutes ces mesures sont réalisées avec de l'argent public, sans aucun contrôle des dépenses par les payeurs, c'est-à-dire nous...
Action n°113	Développer et mettre en place le dispositif « garantie jeunes » avec l'accompagnement de l'État
	L'Etat n'a pas d'argent !...


Action n°114	Solliciter l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dans le cadre de la mise en place d'un plan de prévention et de lutte en Nouvelle-Calédonie
	Comment se fait-il que des élèves, aujourd'hui, soient dans de telles situations ? C n'était pas le cas il y a 50 ans.
Action n°115	Utiliser davantage le Service civique universel de l'État (SCUE)
	Action de la même veine que les précédentes. Cela ne donnera aucun résultat probant.
Action n°116	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie emploi et insertion professionnelle (SEIP) en Nouvelle-Calédonie
	Et oui, vous avez parlé de « mille-feuilles » au plan administratif, mais la faute à qui ? Mais cela n'est pas une action, juste une réflexion, un constat.
Action n°117	Réformer et développer l'alternance
	Inspirez-vous du modèle allemand dans ce domaine et non de celui de la France...
Action n°118	Créer un outil public de formation qualifiante
	Laisser aux entreprises le soin de former, ce n'est pas à l'Etat de le faire, car il ne sait pas faire.
Action n°119	Réformer l'observatoire de l'emploi
	Ce n'est pas une action, on peut dire qu'il s'agit d'un projet en cours. Le problème est qu'il est fondé sur un postulat qui est faux. Pourquoi a-t-on besoin d'un observatoire de l'emploi ? Redonnons aux CCI, à notre CCI, ces attributions. Elles sont mieux informées des besoins des entreprises et peuvent répondre à ces besoins.
Action n°120	Développer des projets vers l'économie sociale et solidaire en faveur des moins qualifiés
	Ce n'est pas une action. Encore une fois, ce projet est fondé sur un postulat faux. Les moins qualifiés sont le résultat d'un système scolaire et d'une formation professionnelle défectueux. Il y aura toujours des personnes peu qualifiées en raison de leur inadéquation au système scolaire, toutefois, il est possible d'insérer ces personnes là à la condition de ne pas étouffer les forces vives et productrices de richesses.


Action n°121	Étudier la mise en œuvre d'une clause sociale d'insertion dans les marchés publics
	Ce n'est pas une action. La réglementation est telle qu'elle produit des effets contreproductifs.


Action n°122	Conforter la Certification de compétences essentielles (CCE)
	La différence entre les pays anglo-saxons et la France est le diplôme. Vous répondez à une offre d'emploi en France, si vous n'avez pas le diplôme vous êtes écarté sans même que votre CV ait été regardé. Dans les pays anglo-saxons, vous répondez à la même offre d'emploi et votre CV sera examiné et si votre expérience est intéressante vous serez retenu même si vous ne disposez pas du diplôme. Il faut donner une formation à ces jeunes et arrêtez d'y accoler en permanence le terme diplômant.








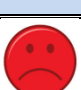
Action n°123	Développer les outils provinciaux de formation et d'insertion
	Action écrite au conditionnel !...





Action n°124	Organiser le maillage des territoires de « maisons de jeunes »(maisons de quartier, de district...)
	Ces lieux ne répondent pas aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. Les médiathèques sont vides alors qu'elles ont coûté un argent fou. Internet a généré d'autres formes de rassemblement pour les jeunes. Ils sont plus volontiers dans la rue que dans des espaces clos.

Action n°125	Inclure les apprentissages professionnels dans les lieux de proximité
	Non, ce n'est pas à une commune de se substituer à une entreprise. Il faut créer de vrais emplois et non des emplois aidés.

Action n°126	Étendre et structurer le dispositif de veille éducative
	A quoi servent les CPE ?

Action n°127	Mettre en œuvre une Gestion urbaine de proximité, notamment en renforçant la proximité entre les bailleurs sociaux, les habitants et les pouvoirs publics
	Dans ce domaine la copie est à revoir intégralement !...

Action n°128	Mobiliser le monde associatif en faisant des appels à projet sur des thématiques en lien avec la prévention ou l'accompagnement
	Encore une fois on se décharge sur le monde associatif, c'est bien une maladie française.
Action n°129	Développer le parrainage en entreprise
	Pas besoin, laissez faire la CCI, elle sait mieux faire que le gouvernement.
Action n°130	Favoriser l'émergence d'événements fondés sur le respect et la reconnaissance
	Valoriser l'excellence, l'exemplarité, la réussite, le goût de l'effort. Excellent, mais tout est à faire. Sachez également que l'exemple doit être soumis au principe de la gravité universelle.
Action n°131	Accompagner chaque jeune pour lui permettre d'identifier son lieu de vie sur terres coutumières
	Action ou vœu ? Gouvernement ou coutumier ?
Action n°132	Poursuivre et élargir l'installation des référents de la Sécurité civile dans les tribus
	Combien y-a-t' il eu de tsunamis qui ont frappé la Calédonie et combien ont généré des incidents ?
Action n°133	Véhiculer les valeurs du sport grâce à la réussite sportive
	En quoi cela va-t-il faire diminuer la délinquance ?
Action n°134	Faciliter la pratique sportive pour tous les publics
	Donnez-moi le lien entre délinquance et sport ?
Action n°135	Soutenir la création d'œuvres artistiques
	Donnez-moi le lien entre délinquance et création d'œuvres artistiques ?

Action n°136	Soutenir et protéger l'artisanat local
	Donnez-moi le lien entre délinquance et la protection de l'artisanat local ?
Action n°137	Favoriser le déploiement d'espaces numériques et/ou de bornes wifi publiques
	Vous pensez que cela va favoriser la baisse de la délinquance ?
Action n°138	Développer le télétravail notamment par un projet pilote
	Vous pensez que cela va favoriser la baisse de la délinquance ?
Action n°139	Adhérer au Conseil de la jeunesse du Pacifique et définir des actions qui pourraient être soutenues dans le cadre du 11e FED territorial
	Vous pensez que cela va favoriser la baisse de la délinquance ?

Comprendre les statistiques de la délinquance

Comprendre les statistiques de la délinquance est essentiel. Le fait de parler de statistique de la délinquance est une erreur, il conviendrait de parler de statistiques de service liées à la délinquance, ce qui est différent et nous allons voir pourquoi.

Le taux ou niveau de la délinquance dans l'absolu n'est pas connu, certains criminologues estiment que le chiffre noir pourrait être entre 30 et 40% au-dessus de celui qui est révélé par les statistiques officielles. Les statistiques communiquées annuellement par le ministère de l'Intérieur sont le cumul des chiffres de la police et de la gendarmerie pour l'espace métropolitain ; l'outre-mer n'est pas comptabilisée.

Ce point est très important pour bien comprendre les statistiques. Nous vivons dans un environnement où la délinquance est prégnante mais qui ne se révèle pas forcément à tous au même moment, ni dans les mêmes lieux. Imaginez des forces de l'ordre particulièrement efficaces qui révéleraient cette délinquance cachée, aussitôt les médias diraient qu'il y a une augmentation de la délinquance alors qu'en fait il n'en est rien, c'est juste la révélation d'une délinquance cachée. Lorsque les forces de l'ordre font de la police judiciaire d'initiative, elles révèlent la délinquance et « plombent » les statistiques.

Qu'entend-on par police judiciaire d'initiative pour un service de police ?

L'initiative est la possibilité donnée aux agents des forces de l'ordre de constater des infractions qui n'ont pas été portées à leur connaissance par des victimes. Les enquêteurs ont entendu telle personne dire que dans tel secteur, se déroulait une activité qui avait l'air suspecte. Les enquêteurs vérifient les dires et constatent une infraction. L'initiative dans ce domaine est commandée par le renseignement.

Contrairement à ce que nos politiques disent, les forces de l'ordre sont par essence force de proximité. Comment pourrait-il en être autrement ?

La police et la Gendarmerie sont deux institutions placées auprès de la population pour assurer le bon ordre public, c'est-à-dire assurer la sécurité physique des personnes et protéger les biens de ces mêmes personnes. Une telle mission ne peut pas être assurée s'il n'y a pas de proximité. La police de proximité est un leurre.

En conclusion, faire preuve d'initiative est contreproductif.

Que font les politiques dans un tel contexte ?

Hé bien, ils ne font pas ce que vous et moi ferions, c'est-à-dire réagir avec du bon sens. Le bon sens nous conduisant à aller plus en avant pour tenter de tarir la délinquance jusqu'à sa source. Le bon sens pour eux est d'interdire l'initiative des unités et à ce qu'elles se contentent de prendre les plaintes et si possible au passage en essayant de dissuader le plaignant de le faire.

Lorsque M. Sarkozy était ministre de l'Intérieur, telles étaient les consignes et plus grave, il fallait absolument que la délinquance baisse par tous les moyens et c'est ce qui s'est passé, la délinquance a baissé. Notre ministre de l'intérieur voulait une baisse de 10%, il a eu une baisse de 10%.

Que fait donc la haute hiérarchie ?

Cette haute hiérarchie, par soumission, met en application les demandes du politique. Bien sûr, ils ne donneront pas de directives écrites qui seraient contraire à la loi, mais donneront des directives verbales à leurs subordonnés.

Qu'il s'agisse de la police nationale ou de la gendarmerie nationale une technique a été mise en place qui a consisté à consolider les chiffres. Les chiffres des statistiques sont rentrés dans le système par des agents qui maîtrisent parfaitement l'outil et l'outil est fait de telle sorte que l'on ne puisse pas se tromper dans la qualification¹² de l'infraction.

Dans un tel contexte, quelle est la position de la justice et plus précisément celle du parquet ?

Ce point est très important et la réponse qui va être faite n'est pas celle à laquelle vous vous attendez.

Ce qui justifie l'existence même d'un parquet est la délinquance. Un procureur, face à une délinquance en augmentation constante, peut obtenir un renforcement de son parquet. On pourrait donc dire que la délinquance est le fond de commerce du parquet. Imaginez des gendarmes particulièrement efficaces, capables d'éradiquer la délinquance dans leur secteur correspondant à la limite juridique du parquet, que se passerait-il ?

Hé bien, il y a de fortes chances pour que le parquet soit déflaté. Il reste toujours au procureur de la République la possibilité de recourir aux gardes à vue dans le cadre des alcoolémies au volant. Cette pratique fort utilisée permet de maintenir les effectifs du parquet en arguant du nombre important de gardes à vue.

Pour ce qui est des gendarmes, vu qu'ils ont bien travaillé, il est également possible qu'ils soient mutés ailleurs à la suite de la déflation de leur unité pour aller renforcer des unités dépassées par les événements. Application du principe des vases communicants et de l'évolution du nombre des personnels sous plafond des effectifs¹³.

Le retour à la normale, c'est-à-dire la situation dans laquelle les gendarmes tiennent le terrain et exerce une pression forte sur la délinquance, n'est pas à l'ordre du jour. Il est préférable d'avoir une délinquance non contenue qui permet aux uns et autres d'exister. C'est une des raisons pour lesquelles le pouvoir préfère tripatouiller les chiffres plutôt que de dire la vérité.

Alors pourquoi vouloir consolider des chiffres solides ?

Tout simplement pour mettre en application la directive politique visant à une baisse de 10% des chiffres de la délinquance. Ces chiffres solides vont passer dans « l'évaporateur » programmé à 10% et il va en ressortir des chiffres consolidés. De chiffres solides on passe à des chiffres consolidés !...

¹² Il y a des manipulations qui permettent de changer l'intitulé de l'infraction pour la minorer et ne pas la prendre en compte dans le système
¹³ Evolution des effectifs sous plafond signifie qu'à partir d'un volume de personnels arrêté, si l'on veut créer une nouvelle unité, comme par exemple une BDPJ, on va déflater certaines unités moins touchées par la délinquance ou mieux dotée en termes de ratio (nombre de gendarmes pour 1000 habitants), pour les affecter à la nouvelle unité. Nous obtiendrons donc une nouvelle unité dans la circonscription visée, mais avec toujours le même nombre de personnels.

Nous avons eu un autre ministre de l'Intérieur presque aussi terrible que M. Sarkozy en la personne de M. Valls (Vallées en catalan) qui n'a eu de cesse que de critiquer les pratiques de la droite et qui une fois aux commandes s'est contenté de la bonne pratique en place. Il est vrai que si l'évaporateur avait été supprimé, nous aurions assisté à une explosion de la délinquance, du moins des chiffres liés à la délinquance et cela n'était pas bon, ni pour M. Valls, ni pour Mme Taubira.

Les commandants d'unités et leur approche de la lutte contre la délinquance

Ce point est important car les résultats de la lutte contre la délinquance reposent sur l'orientation donnée par ces responsables. Pour illustrer le propos je prendrais l'exemple d'un commandant de compagnie passionné par la police judiciaire que j'opposerai à un commandant de compagnie plutôt axé sur la police de la route.

Notre commandant de compagnie passionné de la police judiciaire va tout mettre en œuvre pour aller débusquer les auteurs d'infractions. L'impulsion qu'il va donner aux unités va se traduire par un travail de recherche des infractions, ce que l'on appelle **initiative des services**, et donc une augmentation des infractions. Immédiatement, cela est traduit pas sa hiérarchie et par le ministère de l'Intérieur comme une augmentation de la délinquance, alors qu'en fait il ne fait que la révéler. L'idéal étant que cette révélation aille jusqu'au bout, c'est-à-dire l'éradication des délinquants dans le secteur. Notre commandant de compagnie passionné va, s'il est trop performant, commencer à déchanter et être rappelé à l'ordre.

A l'inverse, le commandant de compagnie axé sur la police de la route va interdire toute initiative de service dans la recherche des auteurs d'infractions autres que celles liées à la police de la route et utiliser les failles du système informatique pour déclassifier des infractions¹⁴. Dans le même temps toute infraction constatée est un carton plein : une ou plusieurs infractions constatées et résolues car l'auteur est sous la main, c'est la situation idéale. Sa hiérarchie lui exprime sa reconnaissance, car il s'exécute à la perfection conformément aux directives données par le ministère.

Certes, on ne peut pas opposer les deux commandants de compagnies, car tous deux inscrivent leur action dans la lutte contre la délinquance. La lutte contre la délinquance routière est simple à conduire, car auteur et objet du délit sont appréhendés ensemble et à chaque fois nous avons un taux d'élucidation de 100%. Par contre, la lutte contre la délinquance d'appropriation et/ou la délinquance contre l'intégrité physique des personnes est difficile et ingrate à diriger. Elle demande beaucoup de rigueur, de persévérance, de lucidité et de connaissances procédurales. Ces deux commandants de compagnie seront notés aux résultats, le second sera très bien vu pour le bel accomplissement de sa mission quant au premier, il ne le sera pas et rencontrera, au-delà de la frustration, des difficultés, notamment dans sa notation.

Cet exemple démontre l'incohérence de notre système qui ne s'attaque jamais au fond des choses et qui préfère le traitement en surface en donnant seulement une image, une illusion.

Le plan de prévention de la délinquance 2018-2022 est la parfaite illustration de l'illusion. En posant 139 actions, dont la majorité n'a rien à voir avec la délinquance, et en les habillant de transversalité (?) et de mutualisation des services (?), vous pensez nous convaincre du bien fondé de ce travail ?

Si l'on se fie à ce document, gageons que nous allons vers un avenir sombre au plan de la délinquance.

¹⁴ Une tentative de vol de véhicule est un délit, il sera enregistré comme une dégradation qui est une contravention de la cinquième classe et qui ne sera pas comptabilisée dans les statistiques de la délinquance où ne sont enregistrés que les crimes et les délits.